



# **RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2019 DU CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE**

En application des articles 221-1, 222-4, 222-5 et 222-6 du Règlement général de l'AMF

## SOMMAIRE

1. Attestation du responsable de l'information	P. 3
2. Rapport de gestion semestriel du Crédit Agricole Atlantique Vendée au 30 juin 2019	P. 4
3. Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2019	P. 64
4. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2019	P. 129

## ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

### Responsable de l'information relative à la Caisse régionale

- Madame Nicole GOURMELON, Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée.

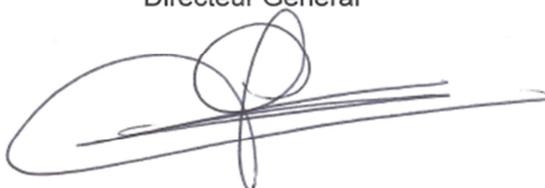
### Attestation du Responsable

J'atteste, à ma connaissance, que :

- les comptes consolidés du premier semestre de l'exercice 2019 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation,
- le rapport de gestion semestriel ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à NANTES, le 27 Août 2019

Nicole GOURMELON  
Directeur Général

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a vertical stroke.



## **RAPPORT DE GESTION SEMESTRIEL**

## **DU CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE**

**AU 30 JUIN 2019**

En application des articles 221-1, 222-4, 222-5 et 222-6 du Règlement général de l'AMF

## Table des matières

<b>I – PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS .....</b>	<b>8</b>
1.    Changements de principes et méthodes comptables.....	8
2.    Evolution du périmètre de consolidation.....	8
<b>II – RESULTATS CONSOLIDES .....</b>	<b>8</b>
1.    Environnement économique et financier .....	8
2.    Résultats consolidés .....	9
2.1. <i>Le produit net bancaire</i> .....	9
2.2. <i>Les charges de fonctionnement nettes</i> .....	11
2.3. <i>Du résultat brut d'exploitation au résultat net</i> .....	12
<b>III – STRUCTURE FINANCIERE .....</b>	<b>13</b>
1.    Les fonds propres .....	13
2.    Les ratios prudentiels.....	13
2.1. <i>Cadre réglementaire applicable</i> .....	14
2.2. <i>Supervision</i> .....	15
2.3. <i>Ratios de solvabilité</i> .....	15
2.4. <i>Définition des fonds propres</i> .....	18
2.5. <i>Autres dispositions</i> .....	21
2.6. <i>Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales</i> .....	24
2.7. <i>Composition des emplois pondérés</i> .....	25
2.8. <i>Ratio de contrôle des grands risques</i> .....	25
2.9. <i>Le « Liquidity Coverage Ratio » (« LCR »)</i> .....	25
3.    Les parties liées .....	26
3.1. <i>Les filiales</i> .....	26
3.2. <i>Les participations</i> .....	27
<b>IV – FACTEURS DE RISQUES .....</b>	<b>29</b>
1.    Risque de crédit .....	29
1.1. <i>Objectifs et politique</i> .....	30
1.2. <i>Gestion du risque de crédit</i> .....	31
1.3. <i>Exposition</i> .....	34

1.4.	<i>Coût du risque</i> .....	35
1.5.	<i>Application de la norme IFRS</i> .....	35
1.6.	<i>Perspectives d'évolution et incertitudes pour le second semestre 2019 sur le risque de crédit</i> .....	36
1.7.	<i>Risques de contrepartie sur titres et dérivés</i> .....	40
2.	Risque de marché.....	41
2.1.	<i>Principales évolutions</i> .....	41
2.2.	<i>Risque action</i> .....	42
2.3.	<i>Exposition</i> .....	43
<b>2.4.</b>	<b><i>Perspectives d'évolution pour le second semestre 2019</i></b> .....	<b>43</b>
3.	Gestion du bilan.....	43
3.1.	<i>Risque de taux d'intérêt global</i> .....	43
3.2.	<i>Risque de change</i> .....	46
3.3.	<i>Risque de liquidité et de financement</i> .....	46
3.4.	<i>Politique de couverture</i> .....	47
4.	Risques du secteur de l'assurance.....	48
5.	Risques juridiques.....	48
6.	Risques opérationnels.....	49
7.	Risques de non-conformité.....	49
<b>V</b>	<b>LES CERTIFICATS COOPERATIFS D'INVESTISSEMENT</b> .....	<b>51</b>
1.	L'évolution du nombre de titres.....	51
2.	La valeur boursière.....	51
3.	Le rendement du titre.....	51
4.	Le programme de rachat des CCI Atlantique Vendée.....	51
<b>VI</b>	<b>DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE</b> .....	<b>52</b>
1.	Textes de référence en matière de contrôle interne - références internationales émises notamment par le comité de Bâle sur le contrôle bancaire - références légales et réglementaires.....	53
1.1.	<i>Références propres au Crédit Agricole</i> .....	53
1.2.	<i>Références internes à la Caisse régionale Atlantique Vendée</i> .....	53
2.	Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne.....	54
2.1.	<i>Principes fondamentaux</i> .....	54

2.2.	<i>Pilotage du dispositif</i> .....	54
2.3.	<i>Rôle du Conseil d'Administration</i> .....	55
2.4.	<i>Rôle des comités</i> .....	55
2.5.	<i>Rôle de l'organe de direction</i> .....	57
3.	Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auquel est soumise l'entreprise.....	57
3.1.	<i>Mesure et surveillance des risques</i> .....	58
3.2.	<i>Dispositif de contrôle permanent</i> .....	59
3.3.	<i>Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière</i> .....	60
3.4.	<i>Contrôle périodique (audit)</i> .....	62
<b>VII –</b>	<b>TENDANCES RECENTES ET PERSPECTIVES</b> .....	<b>63</b>

## I – PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

### 1. *Changements de principes et méthodes comptables*

Les comptes consolidés semestriels résumés de la Caisse régionale Atlantique Vendée ont été établis conformément aux normes telles qu'exposées dans l'annexe des comptes de ce présent rapport.

### 2. *Evolution du périmètre de consolidation*

Le périmètre de consolidation est défini dans l'annexe des comptes de ce rapport.

## II – RESULTATS CONSOLIDES

### 1. *Environnement économique et financier*

Les **encours de collecte** s'élèvent à 23 123 millions d'euros, en hausse de 4,6 % par rapport au 30 juin 2018. La collecte bilan, en augmentation de 5,4 % sur un an, est soutenue par l'évolution de la collecte monétaire (+3,1 %) et l'épargne bancaire (+6,8 % sur un an).

La Caisse régionale maintient une bonne dynamique sur l'assurance vie dont les encours progressent de 4,4 % sur un an.

Les **encours de crédits** sont en hausse de 7 % par rapport au 30 juin 2018 à 17 370 millions d'euros. Cette évolution annuelle est portée par l'ensemble des crédits avec la hausse des encours habitat de 7,6 % et des crédits d'équipement de 4,5 % et des crédits à la consommation de 8,5 %.

## 2. Résultats consolidés

### 2.1. Le produit net bancaire

Le produit net bancaire atteint 235,7 millions d'euros, il est en augmentation de 0,9 % sur un an.

(en milliers d'euros)	30/06/2019	30/06/2018	Evolution
+ Produits d'intérêts & assimilés	209 142	213 642	-2,1%
- Charges d'intérêts & assimilés	-98 149	-95 056	3,3%
+ Commissions produits	112 022	107 143	4,6%
- Commissions charges	-27 271	-26 082	4,6%
+ Gains ou pertes nets sur instr fin à la JV par résultat	2 174	1 340	62,2%
Gains ou pertes nets sur atifs/passifs de transaction	1 683	-100	-1783,0%
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	491	1 440	-65,9%
+ Gains ou pertes nets sur <sup>activités</sup> instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	37 952	33 182	14,4%
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	0	0	
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	37 952	33 182	14,4%
+ Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisaton d'actifs financiers au coût amorti	0	-228	-100,0%
+ Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	
+ Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	
+ Produits des autres activités	1 633	1 392	17,3%
- Charges des autres activités	-1 765	-1 694	4,2%
- Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	0	0	
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>235 738</b>	<b>233 639</b>	<b>0,9%</b>

**Les intérêts et produits assimilés** s'élèvent à 209,1 millions d'euros contre 213,6 millions d'euros en juin 2018, en diminution de 2,1 %. Ils sont constitués pour l'essentiel par les intérêts sur opérations avec la clientèle en baisse de 3 millions d'euros et dans une moindre mesure par les intérêts sur opérations internes au Crédit Agricole en baisse de 1 million d'euros.

**Les intérêts et charges assimilées** s'élèvent à 98,1 millions d'euros en juin 2019 contre 95,1 millions d'euros en juin 2018, en augmentation de 3,3 % sur un an. Cette évolution s'explique majoritairement par :

- l'augmentation des charges d'intérêts sur les swaps de taux de macro couverture de 4,6 millions d'euros,
- l'augmentation des intérêts sur opérations avec la clientèle pour 2,3 millions d'euros.
- la baisse des intérêts sur opérations internes au Crédit Agricole pour 4,3 millions d'euros,

**Les produits des commissions** passent de 107,1 millions d'euros en juin 2018 à 112 millions d'euros à fin juin 2019, en augmentation de 4,6 %. Cette augmentation s'explique principalement par :

- l'augmentation des commissions sur assurance (vie et IARD) pour 0,5 million d'euros,
- l'augmentation des commissions sur assurance décès, invalidité pour 3,7 million d'euros,
- l'augmentation des commissions variables CAMCA pour 0,5 million d'euros,
- la diminution des commissions liées aux dysfonctionnements pour 0,9 million d'euros.

**Les commissions charges** s'élèvent à 27,3 millions d'euros à fin juin 2019 contre 26,1 millions un an plus tôt. Cette augmentation est principalement liée aux commissions charges sur les produits d'épargne du groupe Crédit Agricole en lien avec la différence entre le prix versé aux clients et les intérêts de remplacement et aux commissions de liquidité en baisse de 1,2 million d'euros.

**Les gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat** affichent un résultat positif à fin juin 2019 de 2,2 millions d'euros contre un résultat positif de 1,3 million d'euros à fin juin 2018. Cette hausse est principalement liée à :

- La résiliation de soule produit pour 1,7 millions d'euros sur 3 swaps de macro-couverture inflation dont la justification n'est plus documentée en lien avec le taux fixe du livret A jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2020.
- La diminution des plus-values réalisées sur les actifs à la juste valeur par résultat de 1,3 million d'euros.

**Les gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres** ressortent à 37,9 millions d'euros à fin juin 2019, contre 33,2 millions d'euros un an plus tôt.

Cette augmentation de 4,7 millions d'euros est essentiellement liée à l'augmentation des dividendes reçus des structures suivantes :

- SAS Rue La Boetie pour 3,4 millions d'euros,
- SAS SACAM Développement pour 0,6 million d'euros,
- SCR UNEXO pour 1 million d'euros.

**Les produits des autres activités** s'élèvent à 1,6 million d'euros et sont stables par rapport au 30 juin 2018.

Enfin, **les charges des autres activités** sont égales à 1,7 million d'euros à fin juin 2019 et sont stables par rapport au 30 juin 2018.

## 2.2. Les charges de fonctionnement nettes

(en milliers d'euros)	30/06/2019	30/06/2018	Evolution
Frais de personnel	-82 094	-75 178	9,2%
Autres frais administratifs	-47 752	-46 051	3,7%
Dotations aux amortissements	-6 882	-6 032	14,1%
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b>-136 728</b>	<b>-127 261</b>	<b>7,4%</b>

**Les charges de fonctionnement** augmentent de 7,4 % par rapport à juin 2018.

**Les charges de personnel** représentent 60 % du total des charges de fonctionnement, soit 82,1 millions d'euros contre 75,2 millions d'euros à fin juin 2018, en augmentation de 9,2 %. Cette augmentation est principalement liée à :

- L'application d'un nouvel accord d'intéressement pour 4,8 millions d'euros,
- La hausse des effectifs et les augmentations annuelles pour 1,3 millions d'euros.

**Les autres frais administratifs** atteignent 47,7 millions d'euros à fin juin 2019. Ils sont en hausse de 3,7 % par rapport à juin 2018, soit une augmentation de 1,7 million d'euros principalement liée aux charges refacturées par Crédit Agricole Technologies et Services.

**Les dotations aux amortissements** s'élèvent à 6,9 millions d'euros, en augmentation sur un an de 0,9 million d'euros. Ces dotations intègrent les investissements réalisés dans l'immobilier et la mise en place du nouveau concept agence « horizon ».

Déduction faite des charges de fonctionnement, **le résultat brut d'exploitation** s'élève à 99 millions d'euros, en baisse de 6,9 % sur un an.

## 2.3. Du résultat brut d'exploitation au résultat net

(en milliers d'euros)	30/06/2019	30/06/2018	Evolution
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>99 010</b>	<b>106 378</b>	<b>-6,9%</b>
- Coût du risque	-6 249	-12 530	-50,1%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>92 761</b>	<b>93 848</b>	<b>-1,2%</b>
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	76	154	-50,6%
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>92 837</b>	<b>94 002</b>	<b>-1,2%</b>
- Impôts sur les bénéfices	-23 454	-25 085	-6,5%
<b>RESULTAT NET</b>	<b>69 383</b>	<b>68 917</b>	<b>0,7%</b>
Intérêts minoritaires	0	1	
<b>RESULTAT NET - PART DU GROUPE</b>	<b>69 383</b>	<b>68 918</b>	<b>0,7%</b>

La variation du **coût du risque** d'une année sur l'autre résulte principalement des mouvements relatifs aux provisions sur clients douteux et litigieux, aux provisions collectives et aux provisions pour risques et charges.

Le coût du risque au 30 juin 2019 s'élève à 6,2 millions d'euros, contre 12,5 millions d'euros un an plus tôt. Cette évolution à la hausse est principalement liée à :

- La diminution du coût des provisions collectives de 4,1 millions d'euros qui passe d'une dotation nette de 8,9 millions d'euros au 30 juin 2018 à une dotation nette de 4,8 millions d'euros au 30 juin 2019,
- la diminution du coût des créances en défaut (dotation et pertes nettes des reprises) de 2,3 millions d'euros.

**Le résultat d'exploitation** s'élève à 92,8 millions d'euros au 30 juin 2019, en baisse de 1,2 %.

**La charge fiscale** du premier semestre 2019 s'établit à 23,4 millions d'euros, en diminution de 6,5 % sur un an. Elle est directement impactée par la baisse du résultat d'exploitation.

Conformément à l'article 223 quinquies du Code Général des Impôts, l'obligation est faite d'informer les sociétaires sur les réintégrations de certains frais généraux.

Au 30 juin 2019, ont été réintégrés à ce titre :

- Loyers non déductibles sur véhicules..... 15 000 euros

**Le résultat net** au 30 juin 2019 s'élève à 69,4 millions d'euros en baisse de 0,7 %.

## III – STRUCTURE FINANCIERE

### 1. Les fonds propres

Les **capitaux propres** s'élèvent à 3 033 645 milliers d'euros au 30 juin 2019.

Les **capitaux propres** englobent :

- le capital et les réserves liées, constitués des parts sociales, des CCI, des CCA et des primes d'émission, pour un montant de 544 733 milliers d'euros,
- les réserves consolidées pour 2 181 142 milliers d'euros,
- les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour 238 387 milliers d'euros,
- le résultat du premier semestre 2019 pour 69 383 milliers d'euros.

### 2. Les ratios prudentiels

#### INFORMATIONS PRUDENTIELLES

Le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation* dit "CRR") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques.

Le dispositif prudentiel résultant des accords de Bâle 3 s'articule en effet autour de trois piliers :

- le **Pilier 1** détermine les exigences minimales d'adéquation des fonds propres et le niveau des ratios conformément au cadre réglementaire en vigueur ;
- le **Pilier 2** complète l'approche réglementaire avec la quantification d'une exigence de capital couvrant les risques majeurs auxquels est exposée la Banque, sur la base de méthodologies qui lui sont propres ;
- le **Pilier 3** instaure de nouvelles normes en matière de communication financière à destination du marché.

Le pilotage de la solvabilité de la Caisse régionale vise principalement à évaluer les fonds propres et à vérifier en permanence qu'elle dispose de fonds propres suffisants pour couvrir les risques auxquels elle est ou pourrait être exposée compte tenu de ses activités.

Outre la solvabilité, la Caisse régionale pilote également le ratio de levier.

Enfin, les ratios de solvabilité majeurs font partie intégrante du dispositif d'appétence au risque.

## 2.1. Cadre réglementaire applicable

Renforçant le dispositif prudentiel, les accords de Bâle 3 ont conduit à un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires requis et ont introduit de nouveaux risques dans le dispositif prudentiel. Les textes concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013 (directive 2013/36/EU, dite "CRD 4", transposée notamment par l'ordonnance n°2014-158 du 20 février 2014, et règlement "CRR") et sont entrés en application le 1<sup>er</sup> janvier 2014, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes. Dans le régime CRR/CRD 4, trois niveaux de ratio de solvabilité sont calculés :

- Le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio *Common Equity Tier 1* (CET1) ;
- Le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio *Tier 1* ;
- Le ratio de fonds propres globaux.

Ces ratios font l'objet d'un calcul phasé ayant pour objet de gérer progressivement la transition entre les règles de calcul Bâle 2 et celles de Bâle 3 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (et jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour les instruments de dette hybride).

Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque. Les définitions et calculs sont développés dans les parties suivantes. Les exigences minimales applicables à la Caisse régionale sont respectées.

## 2.2. Supervision

Les établissements de crédit et certaines activités d'investissement agréés visés à l'annexe 1 de la directive 2004/39/CE sont assujettis aux ratios de solvabilité et aux ratios des grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution (ACPR) a accepté que plusieurs entités du Groupe Crédit Agricole puissent bénéficier de l'exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sur base sous-consolidée dans les conditions prévues par l'article 7 du règlement CRR. Dans ce cadre, la Caisse régionale a été exemptée par l'ACPR de l'assujettissement sur base individuelle.

Le passage sous supervision unique le 4 novembre 2014 par la Banque centrale européenne n'a pas remis en cause l'exemption individuelle accordée précédemment par l'ACPR.

## 2.3. Ratios de solvabilité

### AU NUMÉRATEUR DES RATIOS DE SOLVABILITÉ

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- Les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1),
- Les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1),
- Les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*).

### AU DÉNOMINATEUR DES RATIOS DE SOLVABILITÉ

Bâle 3 définit plusieurs types de risque : les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels qui donnent lieu à des calculs d'emplois pondérés. Conformément au règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013, les expositions au risque de crédit restent mesurées selon deux approches :

- L'approche "Standard" qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- L'approche "Notations internes" (IRB – *Internal Ratings Based*) qui s'appuie sur le système de notations internes de l'établissement. On distingue :
  - l'approche "Notations internes fondation" selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut ;
  - l'approche "Notations internes avancées" selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : expositions en cas de défaut, maturité, probabilités de défaut, pertes en cas de défaut.

### 2.3.1. Exigences réglementaires minimales

Les exigences au titre du Pilier 1 sont régies par le règlement CRR.

- Ratios de fonds propres avant coussins : l'exigence minimale de CET1 phasé est fixée à 4,5 % des emplois pondérés depuis 2015. De même, l'exigence minimale de *Tier 1* phasé a été relevée à 6 % en 2015 et pour les années suivantes. Enfin, l'exigence minimale de fonds propres globaux phasés est de 8 % en 2015 et pour les années suivantes ;
- À ces exigences s'ajoutent des coussins de fonds propres dont la mise en application est progressive :
  - le coussin de conservation (2,5 % des risques pondérés en 2019),
  - le coussin contra-cyclique (taux en principe compris dans une fourchette de 0 à 2,5 %), le coussin au niveau de la Caisse régionale étant une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD <sup>1</sup>) pertinentes des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation de l'entité ; lorsque le taux d'un coussin contra-cyclique est calculé au niveau d'un des pays d'implantation, la date d'application est 12 mois au plus après la date de publication sauf circonstances exceptionnelles,
  - les coussins pour risque systémique. Seul le Groupe Crédit Agricole fait partie des établissements systémiques et est à ce titre soumis à cette exigence.

Ces coussins sont entrés en application en 2016 et doivent être couverts par des fonds propres de base de catégorie 1. Le coussin de conservation et les coussins pour risque systémique s'appliquent par incrément progressif annuel jusqu'en 2019 (75 % du coussin demandé en 2018, 100 % en 2019).

Le régulateur fixe en complément, de façon discrétionnaire, des exigences minimales dans le cadre du Pilier 2. La Caisse régionale n'a pas à ce jour été notifiée d'exigences complémentaires entrant dans ce cadre.

En sa qualité d'entité affiliée au Groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale bénéficie pleinement du mécanisme interne de solidarité légale ainsi que de la flexibilité de circulation du capital interne au Groupe Crédit Agricole, qui est très fortement capitalisé.

---

<sup>1</sup> L'EAD (*Exposure at default*) est le montant de l'exposition en cas de défaillance. Elle englobe les encours bilanciaux ainsi qu'une quote-part des engagements hors bilan.

## 2.3.2. Tableau synthétique des ratios de solvabilité

L'ensemble des tableaux ci-après n'inclut pas le résultat de la période.

(en milliers d'euros)	30/06/2019		31/12/2018	
	Phasé	Non phasé	Phasé	Non phasé
<b>Tableau de synthèse des ratios</b>				
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	1 772 909	1 772 909	1 751 220	1 751 220
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	1 772 909	1 772 909	1 751 220	1 751 220
Fonds propres globaux	1 797 814	1 797 814	1 751 220	1 751 220
Total des emplois pondérés	8 458 297	8 458 297	8 535 288	8 535 288
<b>Ratio CET1</b>	<b>21,0%</b>	<b>21,0%</b>	<b>20,5%</b>	<b>20,5%</b>
<b>Ratio Tier 1</b>	<b>21,0%</b>	<b>21,0%</b>	<b>20,5%</b>	<b>20,5%</b>
<b>Ratio global</b>	<b>21,3%</b>	<b>21,3%</b>	<b>20,5%</b>	<b>20,5%</b>
<b>Exigences minimales</b>				
Common Equity Tier 1	4,5%		4,5%	
Tier 1 (CET1+AT1)	6,0%		6,0%	
Tier 1 + Tier 2	8,0%		8,0%	
Coussin de conservation	2,500%		1,875%	
Coussin contracyclique	0,006%		0,003%	
Coussin pour risque systémique	0,0%		0,0%	
<b>Exigence globale de coussins de fonds propres</b>	<b>2,5%</b>		<b>1,9%</b>	
<b>Exigences minimales y compris coussins de fonds propres</b>				
<b>Ratio CET1</b>	<b>7,0%</b>		<b>6,4%</b>	
<b>Ratio Tier 1</b>	<b>8,5%</b>		<b>7,9%</b>	
<b>Ratio global</b>	<b>10,5%</b>		<b>9,9%</b>	
<b>Excédent de capital</b>				
CET1	1 180 282		1 206 799	
Tier 1	1 053 408		1 078 770	
Fonds propres globaux	909 147		908 064	

Au 1<sup>er</sup> juillet 2019, après l'entrée en vigueur du taux de coussin contracyclique français de 0,25%, l'exigence minimale en ratio CET1 sera portée à 0,24%. L'excédent de capital CET1 par rapport à cette exigence minimale sera alors de 1 160 664 milliers d'euros.

En tenant compte des ajustements effectués dans le cadre du Pilier 2 conformément à la demande de la Banque centrale européenne, portant à ce jour exclusivement sur la déduction prudentielle des engagements de paiement irrévocables relatifs au Fonds de résolution unique (FRU) et au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR), les ratios CET1 et globaux phasés de la Caisse régionale ressortent respectivement à 20,9 % et 21,2 % au 30 juin 2019.

## 2.4. Définition des fonds propres

### 2.4.1. Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)

Ils comprennent les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) et les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) :

FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 OU *COMMON EQUITY TIER 1* (CET1).

Ils comprennent :

- le capital ;
- les réserves, y compris les primes d'émission, le report à nouveau, le résultat net d'impôt après distribution ainsi que les autres éléments du résultat global accumulés incluant notamment les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers détenus à des fins de collecte et vente et les écarts de conversion ;
- les intérêts minoritaires, qui font l'objet d'un écrêtage, voire d'une exclusion, selon que la filiale est un établissement de crédit éligible ou non ; cet écrêtage correspond à l'excédent de fonds propres nécessaire à la couverture des exigences de fonds propres de la filiale ; il s'applique à chaque compartiment de fonds propres ;
- les déductions, qui incluent principalement les éléments suivants :
  - les détentions d'instruments CET1, portés dans le cadre des contrats de liquidité et des programmes de rachat,
  - les parts sociales en cours de remboursement,
  - les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition,
  - la *prudent valuation* (évaluation prudente définie par la réglementation prudentielle : ajustement du montant des actifs et passifs mesurés à la juste valeur selon une méthode prudentielle en déduisant éventuellement des corrections de valeur),
  - la déduction du CET1 des impôts différés actifs (IDA) dépendants des bénéfices futurs liés à des déficits reportables,
  - la déduction du CET1 des montants négatifs résultants d'un déficit de provisions par rapport aux pertes attendues (*expected loss* – "EL"),
  - la déduction du CET1 des instruments de CET1 détenus dans les participations financières inférieures ou égales à 10 % au-delà d'une limite de franchise de 10 % des fonds propres CET1 ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise),
  - la déduction du CET1 des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % des fonds propres CET1 ; cette franchise, appliquée après application d'une première franchise de 10 % du CET1, est commune avec la part non déduite des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % ;

Les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %),

- la déduction du CET1 des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (investissements importants) au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % des fonds propres CET1 ; cette franchise, appliquée après application d'une première franchise de 10 % du CET1, est commune avec la part non déduite des impôts différés actifs dépendant des bénéficiaires futurs liés à des différences temporelles ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %).

#### FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 (AT1)

Ils comprennent notamment les instruments de dette perpétuelle dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement. La Caisse régionale n'a pas émis de fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1).

#### **2.4.2. Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)**

Ils comprennent :

- les instruments de dette subordonnée qui doivent être d'une durée minimale de 5 ans ; les incitations au remboursement anticipé sont interdites ; ces instruments subissent une décote pendant la période des cinq années précédant leur échéance ;
- les instruments de dette subordonnée non éligibles bénéficiant de la clause de maintien des acquis dans la limite de 30 % (seuil pour l'exercice 2019) du stock d'instruments Tier 2 existant au 31 décembre 2012 ;
- l'excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligibles déterminées selon l'approche notations internes, limité à 0,6 % des emplois pondérés en IRB ;
- les déductions des participations dans les entités du secteur financier afférentes à ce compartiment ;
- d'autres éléments comme les intérêts minoritaires éligibles en Tier 2.

Le montant de *Tier 2* retenu dans les ratios correspond :

- en non phasé : au *Tier 2* éligible CRD 4 ;
- en phasé : au *Tier 2* éligible CRD 4, complété de 30 % (seuil pour 2019) du stock de *Tier 2* non éligible CRD 4 existant au 31 décembre 2012.

### 2.4.3. Fonds propres prudentiels

Le tableau ci-après présente les fonds propres prudentiels au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018.

(en milliers d'euros)	30/06/2019		31/12/2018	
	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non Phasé
Capitaux propres part du groupe	3 033 645	3 033 645	2 958 134	2 958 134
(-) Distributions anticipées			(16 985)	(16 985)
(+) Intérêts minoritaires	0	0	0	0
(-) Prudent valuation	(10 894)	(10 894)	(15 317)	(15 317)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(86)	(86)	(129)	(129)
(-) Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	(13 956)	(13 956)	(16 776)	(16 776)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement ne détient pas d'investissement important	(1 160 939)	(1 160 939)	(1 152 685)	(1 152 685)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important et des impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles	0	0	0	0
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	(3 244)	(3 244)	(4 286)	(4 286)
Autres éléments du CET1	(71 617)	(71 617)	(736)	(736)
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)</b>	<b>1 772 909</b>	<b>1 772 909</b>	<b>1 751 220</b>	<b>1 751 220</b>
(-) Instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important	(3 244)	(3 244)	(3 201)	(3 201)
(-) Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2	0	0	(1 084)	(1 084)
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1 (déduit des CET1)	3 244	3 244	4 286	4 286
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres AT1	0	0	0	0
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1</b>	<b>1 772 909</b>	<b>1 772 909</b>	<b>1 751 220</b>	<b>1 751 220</b>
Instruments de capital et emprunts subordonnés Tier 2	0	0	0	0
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes	25 961	25 961	0	0
Instruments Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important déduits du Tier 2	(973)	(973)	(974)	(974)
Instruments Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 2	(83)	(83)	(111)	(111)
Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2 (déduit des AT1)	0	0	1 084	1 084
Autres ajustements transitoires	0	0	0	0
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2</b>	<b>24 905</b>	<b>24 905</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FONDS PROPRES GLOBAUX</b>	<b>1 797 814</b>	<b>1 797 814</b>	<b>1 751 220</b>	<b>1 751 220</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS PONDERES</b>	<b>8 458 297</b>	<b>8 458 297</b>	<b>8 535 288</b>	<b>8 535 288</b>
<b>RATIO CET1</b>	<b>21,0%</b>	<b>21,0%</b>	<b>20,5%</b>	<b>20,5%</b>
<b>RATIO TIER 1</b>	<b>21,0%</b>	<b>21,0%</b>	<b>20,5%</b>	<b>20,5%</b>
<b>RATIO GLOBAL</b>	<b>21,3%</b>	<b>21,3%</b>	<b>20,5%</b>	<b>20,5%</b>

## 2.4.4. Evolution des fonds propres prudentiels

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Phasé 30/06/2019 vs 31/12/2018</b>
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 au 31/12/2018</b>	<b>1 751 220</b>
Augmentation de capital	18 168
Résultat comptable attribuable de l'exercice avant distribution	0
Prévision de distribution	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	6 598
Intérêts minoritaires	0
Variations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	43
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	2 820
Dépassement de franchises	(8 254)
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	1 042
Autres éléments du CET1	1 272
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 au 30/06/2019</b>	<b>1 772 909</b>
<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 au 31/12/2018</b>	<b>0</b>
Variation des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1	0
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 au 30/06/2019</b>	<b>0</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 au 30/06/2019</b>	<b>1 772 909</b>
<b>Fonds propres de catégorie 2 au 31/12/2018</b>	<b>0</b>
Emissions	0
Remboursements <sup>(1)</sup>	0
Variation des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2	24 905
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 au 30/06/2019</b>	<b>24 905</b>
<b>FONDS PROPRES GLOBAUX AU 30/06/2019</b>	<b>1 797 814</b>

(1) un amortissement est pris en compte pour les instruments de Tier 2 pendant la période des 5 années précédant leur échéance

## 2.5. Autres dispositions

### 2.5.1. Ratio de levier

L'article 429 du CRR, précisant les modalités relatives au ratio de levier, a été modifié et remplacé par le règlement délégué 62/2015 en date du 10 octobre 2014. Le règlement délégué a été publié au Journal officiel de l'Union européenne le 18 janvier 2015.

La mise en œuvre en Pilier 1 (exigence réglementaire minimale) est prévue dans CRR2 en juin 2021, avec une exigence fixée à 3 %.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition au levier, soit les éléments d'actifs et de hors-bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations entre entités affiliées du Groupe, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors-bilan.

Le ratio de levier de la Caisse régionale s'élève au 30 juin 2019 à 8,4% sur une base de *Tier 1* phasé.

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2019	31/12/2018
	Phasé	Phasé
Expositions au bilan (excepté dérivés et SFT)	22 118 842	20 951 795
Expositions sur dérivés	48 985	53 949
Expositions sur opérations de financement sur titres (SFT)	364 878	352 865
Autres expositions de hors-bilan	1 709 983	1 649 259
Expositions intragroupe exemptées	-1 868 196	-1 585 715
Montant des actifs déduits	-1 191 945	-1 190 260
<b>Exposition totale aux fins du ratio de levier</b>	<b>21 182 547</b>	<b>20 231 893</b>
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	1 772 909	1 751 220
<b>Ratio de levier</b>	<b>8,4%</b>	<b>8,7%</b>

### 2.5.2. Dispositif de mise en résolution des établissements bancaires

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français au règlement sur le mécanisme de résolution unique) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

L'ACPR, autorité de résolution nationale, considère la stratégie de résolution « single point of entry » (point d'entrée unique ou SPE) comme la plus appropriée s'agissant du système bancaire français. Le Groupe Crédit Agricole a retenu le modèle du SPE. A ce titre, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, serait ce point d'entrée unique dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole. Compte tenu des mécanismes de solidarité existant au sein du Groupe, la Caisse régionale ne peut pas être mise en résolution de manière individuelle.

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

L'Autorité de résolution peut ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

L'Autorité de résolution peut utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution doivent être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve de certaines exceptions. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesure de résolution sont mis en œuvre tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure normale d'insolvabilité (principe NCWOL visé à l'article L 613-57.I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

L'Autorité de résolution peut mettre en œuvre les outils de renflouement interne (bail-in). En cas de résolution opérée sur le groupe Crédit Agricole, l'Autorité de résolution pourrait ainsi décider d'appliquer une mesure de « bail-in » aux parts sociales, CCI et CCA, c'est-à-dire déprécier leur valeur minimale afin d'absorber les pertes et aux instruments de dette, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes. Dans ce cas l'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe.

Les autres mesures de résolution que l'Autorité de résolution peut mettre en œuvre sont pour l'essentiel ; la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

## **2.6. Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales**

### **2.6.1. Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Les exigences prudentielles sur la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances ont fait l'objet d'un transfert de risque aux Caisses régionales à travers la mise en place de garanties spécifiques (*Switch*), depuis le 2 janvier 2014. Le montant garanti s'élève à 9,2 milliards d'euros, dont 318,6 millions consentis par la Caisse régionale.

(cf. détail dans Comptes consolidés au 31 décembre 2018 – Paragraphe « Garanties spécifiques apportées par les caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (switch) »).

### **2.6.2. Autre lien de capital entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA**

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A. En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

## 2.7. Composition des emplois pondérés

(en milliers d'euros)	30/06/2019	31/12/2018
<b>Risque de crédit</b>	<b>7 659 781</b>	<b>7 709 587</b>
dont approche standard	890 162	919 206
dont approche fondation IRB	2 490 408	2 260 654
dont approche avancée IRB	1 836 468	2 079 845
dont actions en approche NI selon la méthode de pondération simple ou sur les modèles internes	2 439 359	2 439 771
dont risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	3 384	10 111
<b>Risque de marché</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
dont risque de change	0	0
<b>Risque opérationnel</b>	<b>798 517</b>	<b>825 700</b>
dont approche standard	457	676
dont approche par mesure avancée	798 060	825 024
<b>TOTAL</b>	<b>8 458 297</b>	<b>8 535 288</b>

Le compartiment « actions en approche NI » du risque de crédit contient notamment les exigences au titre des participations financières détenues par la Caisse régionale dans notamment SAS Rue La Boétie et SACAM Mutualisation, mais également les exigences liées à l'engagement de garantie donné relatif au contrat Switch.

## 2.8. Ratio de contrôle des grands risques

Le ratio de contrôle des grands risques, précisé aux articles 387 et suivants du règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil, complémentaire aux ratios de solvabilité, permet de s'assurer que les établissements de crédit ont une bonne dispersion de leurs risques clientèle. Ces règles doivent répondre au critère suivant :

- les crédits à un même emprunteur ne doivent pas excéder 25 % des fonds propres,

Au 30 juin 2019, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée respecte cette règle.

## 2.9. Le « Liquidity Coverage Ratio » (« LCR »)

Le « Liquidity Coverage Ratio » (« LCR ») est un ratio à 30 jours basé sur un scénario de crise globale. Un stock d'actifs liquides sert à couvrir les sorties prévisionnelles de cash dans le cadre de ce scénario sur 30 jours calendaires.

Les hypothèses du stress scénario se matérialisent par :

- une décote sur les actifs liquides,
- une fuite des dépôts de la clientèle,
- le non renouvellement des ressources de marché,
- le tirage d'engagements de financement,
- d'autres tirages, notamment liés à une dégradation de la notion financière et à un scénario de marché défavorable.

Ce ratio prend la forme suivante :  $LCR = \text{Actifs liquides} / (\text{sorties} - \text{entrées de trésorerie à un mois})$  et doit être supérieur à 100%.

Pour la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée, le ratio LCR présente les niveaux suivants :

- au 30 juin 2019 : 114,7 % pour une exigence réglementaire de 100 %,
- LCR moyen des 6 premiers mois de 2019 : 111,9% pour une exigence réglementaire de 100%.

### 3. Les parties liées

#### 3.1. Les filiales

La situation et l'activité des principales filiales se résument comme suit :

Liste des filiales et participations détenues à plus de 25 % par la Caisse régionale Atlantique Vendée et sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif : situation au 30 juin 2019.

Dénomination sociale	Activités renseignées au K Bis	Catégorie IFRS	Situation au 30/06/2019 dans les comptes de la Caisse Régionale Atlantique Vendée (en milliers d'euros)						Chiffres au dernier arrêté (en milliers d'euros)			
			Valeur Brute NF	Provision NF	Valeur Nette NF	Valeur estimative NF	Valeur Brute NI	% de détention	Date du dernier arrêté	Total Bilan	Capitaux Propres	Résultat net
SAS CAAVIP	Acquisition, détention, administration, gestion, cession totale ou partielle de participation majoritaire ou minoritaire au capital de toute société ayant une activité immobilière	JV_CP_NR	14 000	6 965	7 035	7 035	7 035	100,0	31/12/2018	7 415	7 059	559
SAS ATLANTIQUE VENDEE INNOVATION	Prise de participation sous toute forme, dans le capital de toute société Française ou étrangère cotée ou non cotée, souscription d'obligations émises par toute société, mise à disposition de fonds sous forme de prêts participatifs, apport de tout compte courant en accompagnement de ces prises de participation etc...	JV_CP_NR	5 000	2	4 998	4 998	4 998	100,0	31/12/2018	5 000	4 998	-2
SAS VILLAGE BY ATLANTIQUE VENDEE	Favoriser la promotion et la diffusion de l'innovation, notamment par l'accompagnement des jeunes entreprises, par le regroupement et la mobilisation de talent et partenaires pertinents dans le domaine de l'innovation, le développement et la transformation des comportements et des expertises liées à l'innovation grâce à la formation et au partage de l'expérience.	JV_CP_NR	1 000	0	1 000	1 052	1 052	100,0	31/12/2018	1 926	1 052	32
SCI LES TERRES NOIRES	Gestion, administration, acquisition, aliénation de tous les biens immobiliers et de tous les biens mobiliers nécessaires à l'exploitation des immeubles	IMMOBILISATIONS	1 832	0	1 832	1 832	1 832	100,0	31/12/2018	5 904	1 523	-310
SCI LES SABLES	Acquisition et gestion de tous immeubles	IMMOBILISATIONS	46	0	46	46	46	100,0	31/12/2018	437	59	51
SARL LE PERTUIS	Achat, construction, location, vente de tout immeuble ou partie d'immeuble à usage d'habitation de commerce ou de bureau, prise de participation dans toutes les sociétés ayant pour objet la location, construction vente d'immeubles, réalisations de travaux d'aménagement et d'équipement de terrains ou de toutes autres opérations immobilières.	JV_CP_NR	38	0	38	38	38	100,0	31/12/2018	2 477	775	-71
SCI CHALLANS	Acquisition et gestion de tous immeubles	IMMOBILISATIONS	16	0	16			100,0	31/12/2018	744	65	57
SNP NOIRMOUTRINE PARTICIPATION	Société sans activité en attente de dissolution	JV_CP_NR	9	9	0	0	0	46,2				
SCI PANORAMIC	Propriété, jouissance, administration, de tous immeubles et droits immobiliers	JV_CP_NR	0	0	0	375	375	100,0	31/12/2018	264	5	17

### **3.2. Les participations**

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée détient des participations dont les plus importantes correspondent à :

- la SAS Rue La Boétie : ces titres ont été acquis dans le cadre de la mise sur le marché des titres de Crédit Agricole S.A. en décembre 2001,
- la SAS SACAM Mutualisation : ces titres ont été acquis dans le cadre de la simplification capitaliste du groupe Crédit Agricole début août 2016.

En synthèse les participations les plus significatives sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Catégorie IFRS	Valeur Brute NF 30/06/2019	Povision NF 30/06/2019	Valeur Nette NF 30/06/2019	Valeur estimative NF 30/06/2019	Valeur Brute NI 30/06/2019	% des droits de vote
SAS LA BOETIE	JV_CP_NR	591 252	0	591 252	930 393	827 301	3,12%
SACAM MUTUALISATION	JV_CP_NR	560 556	0	560 556	634 370	568 365	3,02%
SACAM INTERNATIONAL (SAS)	JV_CP_NR	28 049	10 098	17 951	17 952	17 952	3,12%
SACAM DEVELOPPEMENT	JV_CP_NR	22 620	0	22 620	25 673	25 673	3,10%
SA UNEXO	JV_CP_NR	21 104	0	21 104	29 716	29 716	13,79%
SACAM AVENIR	JV_CP_NR	6 917	0	6 917	6 917	6 917	3,60%
SACAM IMMOBILIER	JV_CP_NR	4 411	0	4 411	5 867	5 867	3,16%
SACAM FIRECA	JV_CP_NR	2 857	954	1 903	1 902	1 902	3,41%
SA C2MS	JV_CP_NR	2 765	0	2 765	5 915	5 915	5,21%
SAS DELTA	JV_CP_NR	2 535	0	2 535	2 535	2 535	3,19%
SACAM PARTICIPATIONS	JV_CP_NR	2 211	0	2 211	3 107	3 107	3,05%
SNC CREDIT AGRICOLE TITRES	JV_CP_NR	1 173	0	1 173	1 320	1 320	2,00%
SACAM ASSURANCES CAUTIONS	JV_CP_NR	1 064	0	1 064	3 354	3 354	4,56%
SAS COFILMO	JV_CP_NR	947	0	947	1 670	1 670	20,55%
SAS CA PAYMENTS ET SERVICES	JV_R	815	0	815	953	953	1,66%
SCI CAM	JV_CP_NR	443	0	443	4 165	4 165	3,05%

Par ailleurs, les principaux mouvements enregistrés sur le premier semestre 2019 sur les titres de participation sont les suivants :

Désignation des sociétés	Taux de détention avant l'acquisition	Acquisitions (en milliers d'euros)	Taux de détention après l'acquisition	Activités
CA LOGEMENT ET TERRITOIRES	0,00%	450	5,23%	La société a pour objet en France et éventuellement à l'étranger, d'accompagner le développement des activités du Groupe dans le domaine du logement pour favoriser l'innovation, apporter de nouvelles réponses ou autres solutions aux Caisses régionales du Crédit Agricole mutuel tout particulièrement dans les domaines du logement social, intermédiaire et privé.
SAS SACAM FIRECA	3,11%	1 469	3,41%	Identifier, faire émerger et lancer les projets innovants du Groupe Crédit Agricole aux moyens de portage financier de projets, financement d'expérimentations, prises de participations
GIE FIRECA EXPERIMENTATIONS (ex CA INNOVE)	3,18%	248	1,68%	Le GIE a pour objet : - En France et à l'étranger, de tester, de réaliser, de financer les études, la recherche, le développement et l'investissement de projets mettant en œuvre de nouvelles idées, de nouveaux concepts, de nouvelles méthodes de travail ou d'organisation liés à l'innovation afin d'identifier, faire émerger et lancer ces projets auprès de ses Membres dans ces domaines...
SAS CARD	0,00%	596	0,38%	Gestion de sociétés de toute nature ainsi que la prise de participations par souscription au capital, rachat, d'actions, de parts, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales ou industriels créés ou à créer
SAEM ORYON	1,76%	188	3,00%	Aménagement du territoire de l'agglomération de la Roche sur Yon

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019, aucune cession n'a été enregistrée.

## IV – FACTEURS DE RISQUES

La Caisse régionale a déployé un dispositif de contrôle interne et de gestion des risques conforme aux exigences légales et réglementaires.

Son organisation, ses principes et outils de gestion, sa gouvernance sont décrits de manière détaillée au sein du rapport financier 2018, dans le chapitre consacré aux facteurs de risques du rapport de gestion.

Les principales catégories de risques auxquelles la Caisse régionale est exposée sont : les risques de crédit, les risques de marché (risque de taux, de change, de prix), et les risques structurels de gestion du bilan (risque de taux d'intérêt global, risque de change, risque de liquidité). Les risques de non-conformité font également l'objet d'une attention et d'une vigilance accrue, ainsi que les risques informatiques dans un environnement général de menace croissante de cyber crise.

Fin 2018, la Caisse régionale Atlantique Vendée a identifié ses risques majeurs parmi les 26 risques de la taxonomie des risques élaborée par le Groupe, et défini son appétence aux risques au travers de la démarche de déclaration d'appétence. Cette déclaration a été validée par le Conseil d'Administration du 21 décembre 2018, après examen par le comité des risques du 11 décembre 2018.

Réalisée en cohérence avec la stratégie du groupe Crédit Agricole, elle s'appuie sur les travaux menés, pour chaque typologie de risques, par la Caisse régionale Atlantique Vendée sur son propre périmètre dans un cadre coordonné au niveau groupe Crédit Agricole par l'organe central, en tenant compte d'axes stratégiques quantitatifs et qualitatifs.

Un suivi des indicateurs stratégiques transmis à la gouvernance est réalisé régulièrement.

Au premier semestre 2019, et dans le cadre du niveau de « tolérance aux risques » préalablement défini par la gouvernance, aucun indicateur n'a franchi de seuil ou de limite de risque, évènement déterminant d'une information du Conseil d'Administration.

Le cadre d'appétence décrit ci-dessus s'articule avec un corps complet de politiques spécifiques aux risques encourus. Les principaux documents constitutifs de ce corps sont les politiques crédits, financière, de recouvrement, de risques opérationnels, de continuité d'activité, d'externalisation et de maîtrise générale des risques informatiques.

### **1. Risque de crédit**

En tant qu'établissement de crédit, la Caisse régionale est exposée au risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties. Ses comptes en sont affectés dès lors lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ces obligations figurant dans les livres est positive. Cette contrepartie peut être un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une

personne physique. Si le taux de défaut des contreparties augmentait par rapport aux taux actuels historiquement bas, la Caisse régionale pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, la Caisse régionale Atlantique Vendée assume la responsabilité des opérations qu'elle initie. Toutefois, au titre de ses missions d'organe central du réseau, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales.

## **1.1. Objectifs et politique**

La stratégie risque est définie à travers la déclaration d'appétence aux risques et la politique crédit. Cette dernière est proposée par les responsables de marché et le directeur de la finance, des risques et des engagements.

La politique crédits définit, pour l'ensemble des marchés, le dispositif de distribution du crédit, le suivi et la gestion des risques de crédit.

La politique crédit est révisée annuellement. La révision 2018 a été approuvée par le Comité de direction du 3 décembre 2018 et validée par le Conseil d'Administration du 21 décembre 2018 pour une application début 2019.

Il n'y a pas eu d'évolution significative au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019.

Compte tenu des caractéristiques économiques de la région (dynamisme et diversité), du niveau de risque de la Caisse régionale et d'une forte concurrence, l'entité ne prévoit que très peu d'exclusions à priori concernant des secteurs d'activité, des clientèles ou des opérations.

Cette ouverture des critères est compensée par une approche historiquement prudente du risque.

D'une manière générale, la Caisse régionale Atlantique Vendée cherche à assurer son développement avec l'objectif de trouver un juste équilibre entre performance commerciale et maîtrise du risque.

Depuis 2017, sur tous les marchés, les dossiers les plus fragiles (notes dégradées) ou portant les encours les plus conséquents font l'objet d'un avis risque indépendant émis par le service Risque Crédits Bâle III. Cet avis vient ainsi compléter la chaîne de décision sur l'octroi du crédit et fait partie intégrante du dossier présenté au comité des prêts.

La politique prévoit également des mécanismes de réduction des risques.

Dans le cadre des contrôles de niveau 2.2 consolidés, le responsable du contrôle permanent et des risques s'assure que les dossiers les plus importants ont bien été vus par les comités ad hoc. Par ailleurs, plusieurs contrôles ont été mis en place pour s'assurer que les principes définis dans la politique crédit ont été respectés (règles de délégation, limites, exclusions, etc.).

## **1.2. Gestion du risque de crédit**

### **1.2.1. Principes généraux de prise de risque**

La distribution du crédit, sur l'ensemble des marchés, s'appuie sur un dispositif complet de délégations revu régulièrement. Ce dispositif est adapté à la politique de développement durable de la Caisse régionale Atlantique Vendée.

Les délégations sont adaptées à tous les métiers de la Banque Multicanale de Proximité et potentiellement évolutives en fonction du profil de compétence et d'expérience du délégataire.

Les délégations intègrent des plafonds par projet et des plafonds d'encours, ainsi que des exclusions.

Sur tous les marchés, la délégation d'octroi de crédit s'appuie sur les cotations Bâle 2 issues des logiciels de cotation interne du Groupe Crédit Agricole (LUC et ANADEFI). Les opérations de pré-attribution de crédit et les scores d'octroi sont également soumis au filtrage de la cotation Bâle 2.

La Caisse régionale s'appuie également sur des outils de scoring développés par le groupe Crédit Agricole qui intègrent à la fois des paramètres nationaux et locaux dont les cotations Bâle 2 : Soprano, Pascal (nouveau score crédit-bail intégré en 2018), pré-attribution, CARMIN, SimulCA. Ces scores d'octroi concernent essentiellement la clientèle de la banque de détail.

Enfin, les grilles de délégation intègrent la politique de garantie de la Caisse régionale, politique se traduisant selon les cas, soit par des obligations, soit par des préconisations.

La politique de limite du risque de contrepartie est également mise en place dans la Caisse régionale depuis plusieurs années. Les limites sont de trois natures :

- des limites générales pour chaque marché (montant révisé en 2019 pour le secteur des Grandes Associations passant de 5 à 10 millions d'euros),
- des limites individuelles pour certains groupes de risque (35 limites existantes au 30 juin 2019),
- deux limites sectorielles concernant la Promotion Immobilière et les catégories spécifique de financements à effets de levier ; LBO/FSA/CEL (application en 2019 de la Lettre Jaune 2018-065).

Les contrôles réalisés trimestriellement n'ont détecté aucun dépassement de limite sur le 1<sup>er</sup> semestre 2019.

Conformément à la politique crédit en vigueur, le reporting des limites au titre du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 a été réalisé auprès de la gouvernance : comité risques de crédit du 21 mai 2019, et comité des risques du 16 juillet 2019.

## **Il n'y a pas eu d'évolution significative au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019.**

La Caisse régionale procède également à une politique de partage des risques dès lors que la dimension de l'entreprise, l'importance et la nature du risque, le montant des engagements ou le niveau de technicité de la prestation l'exigent. Le recours à la syndication peut être intra-Crédit Agricole ou avec d'autres réseaux bancaires.

La politique de couverture des grands risques a été revue au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2018 à l'occasion de la mise en place de la nouvelle convention Foncaris. L'option prise et validée par le Conseil d'Administration a été reconduite pour 3 ans en 2018.

En ce qui concerne l'habitat, une politique prudente de garantie est menée, le recours à la garantie mutuelle CAMCA est proposé comme alternative aux garanties réelles classiques. Par ailleurs, l'assurance décès invalidité est fortement préconisée dans le respect de la réglementation actuelle (la renonciation à l'ADI n'est pas déléguée au réseau). De nouveaux indicateurs comme la LTV à l'origination des prêts habitat font l'objet d'un suivi par Crédit Agricole S.A. au travers une enquête mensuelle A.C.P.R. sur l'habitat.

### **1.2.2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques**

Conformément à la préconisation de Crédit Agricole S.A., en ce qui concerne la banque de détail, notre Caisse régionale utilise le système de notation LUC. La V42, implémentée dans notre SI à partir de février 2019 a embarqué des évolutions qui portent sur le recalibrage des LGD du segment des Professionnels et des Crédits Habitat, et sur l'évolution des CCF de comptes de Dépôt A Vue et Crédits revolving, avec un impact en conséquence sur les encours EAD.

En ce qui concerne la banque des entreprises, le dispositif de notation Corporate est intégralement déployé et le double regard effectif sur l'ensemble des segments.

Ce dispositif du double regard indépendant de la notation est dorénavant rattaché au service Engagement Entrepreneur, sans que cela ne change le schéma décisionnel préalablement défini.

Comme cela est préconisé par les régulateurs, la mesure du risque est maintenant presque exclusivement faite à partir d'indicateurs Bâle 2 (ex : taux de défaut, coût du risque, notes sensibles etc.).

### **1.2.3. Dispositif de surveillance**

La maîtrise et la surveillance des risques s'appuient sur un ensemble de structures organisationnelles dont les principales missions sont l'analyse, le pilotage et le contrôle.

Depuis 2015, les règles de gouvernance n'ont pas connu d'évolutions majeures.

Les principales structures et comités de surveillance des risques crédits sont :

- le service pilotage des risques,
- le service risque crédits Bâle III,

- le comité risque de crédits,
- le comité des risques,
- le Conseil d'Administration.

➤ **Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées**

La Caisse régionale, depuis plusieurs années, veille à une correcte division des risques. Au 30 juin 2019 la plus grande exposition nette pondérée représente moins de 8 % des fonds propres réglementaires de la Caisse régionale. Aucune exposition nette pondérée ne dépasse le ratio réglementaire de 25 % sur une même contrepartie.

➤ **Processus de revue de portefeuilles et de suivi sectoriel**

Le dispositif de revue de portefeuille a été revu fin 2017 sur le fond comme sur la forme afin d'améliorer l'anticipation et la détection de risques de crédit nés ou à naître.

Depuis 2018, les revues pilotées par le service risques crédits Bâle III se tiennent trimestriellement sur chaque segment et se composent de sélections sur des risques avérés comme sur des risques sains à surveiller. Les critères de sélection sur risques sains font l'objet d'une analyse annuelle avec les marchés concernés puis d'une validation au comité risques de crédit.

Sur le 1<sup>er</sup> semestre, le planning des revues a été respecté, et une synthèse trimestrielle intégrant le suivi des actions a été présentée en comité risques de crédit. Le bilan est satisfaisant en termes de détection et d'anticipation des risques, ainsi que du point de vue de la pertinence des critères de sélection des dossiers.

Le suivi sectoriel s'effectue trimestriellement sur la Promotion Immobilière et les LBO/FSA. L'évolution des définitions des financements à effets de levier (FEL) est mise en œuvre depuis le début de l'année 2019 au sein de la Caisse régionale, intégrant des nouveaux seuils et limites, en remplacement de ceux existant préalablement sur les LBO/FSA.

Aucun dépassement de limite n'a été détecté au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019.

➤ **Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance**

En ce qui concerne la surveillance et le contrôle, ce processus est intégré dans le processus de revue de portefeuille.

Par ailleurs, les revues risques au sein des agences ont aussi été renforcées avec la présence régulière d'un cadre de direction ou de services spécialisés.

La préemption des dossiers en anomalie par le service recouvrement amiable s'est accélérée et les structures dédiées au traitement du risque ont été pérennisées ou renforcées. En 2018, l'équipe spécialisée sur le traitement du risque corporate a été rattachée au secteur pilotage des risques et recouvrement, et a été renforcée.

➤ **Processus de reporting des risques**

La gouvernance est informée trimestriellement de l'état des risques du portefeuille crédits, au travers d'une présentation synthétique des indicateurs bâlois sur tous les segments de notation. Chaque comité des risques de crédits intègre également dans son ordre du jour une analyse élaborée sur un segment de clientèle en particulier, tant au travers d'un volet diagnostic que d'un volet perspectives.

➤ **Impacts de stress scenarii**

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019, il n'y a pas eu de travaux de stress scenarii qui ont lieu annuellement, généralement au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre.

Cependant, dans le cadre du processus de surveillance prudentielle, la mesure de capital interne, autrement dénommée ICAAP Quantitatif, a été présentée en comité des risques du 16 juillet 2019 sur la base des données arrêtées au 31/12/2018. Cette mesure, bien que non directement applicable au niveau de la Caisse régionale, fait apparaître un ajout de capital économique de 48 millions d'euros, au titre du risque de crédit, y compris risque de concentration.

### **1.3. Exposition**

Sur le 1<sup>er</sup> semestre 2019 et en comparaison avec les données du 31/12/2018, l'évolution de l'exposition au risque de crédit (opérations avec la clientèle) s'élève à 4,6 %, représentant 756 millions en valeur absolue. Cette croissance traduit la très bonne dynamique de production constatée en 2018 et tout au long du 1<sup>er</sup> semestre 2019 sur notre portefeuille de clients, toutes typologies de clients confondues.

#### **Concentration**

➤ **Diversification par zone géographique**

Les Caisses régionales ne sont pas concernées.

➤ **Diversification du portefeuille par filière d'activité économique**

La répartition du portefeuille par filière d'activité économique est semestriellement présentée à la gouvernance, lors de l'information sur les Grands risques réglementaires et grands encours.

La mesure de la concentration sectorielle est également réalisée et communiquée semestriellement dans le cadre de l'ICAAP.

➤ **Exposition par agent économique**

Cf. Annexes aux comptes annuels du 31/12/2018 : note 3.1.4 qui présente les Actifs financiers au coût amorti par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole).

## **1.4. Coût du risque**

Le coût du risque s'établit à 6,3 millions d'euros. Il est en baisse de 6,2 millions d'euros par rapport à celui de juin 2018 (12,5 millions d'euros). Cette baisse globale est issue essentiellement de deux évolutions différentes entre le coût du risque des créances en défaut et le coût du risque lié aux provisions collectives. Le coût du risque des créances en défaut enregistre une forte baisse entre juin 2019 et juin 2018 liée d'une part à la cession de créances opérée en fin d'année 2018 et d'autre part à la baisse générale du taux de défaut. Alors que le coût du risque lié aux provisions collectives (Forward Looking) est stable sur la même période.

## **1.5. Application de la norme IFRS**

Afin d'évaluer les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie et déterminer si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Groupe s'appuie essentiellement sur les données utilisées dans le cadre du dispositif mis en œuvre pour les calculs réglementaires ; notation interne, évaluation des garanties et des pertes en cas de défaut.

Les informations macro-économiques prospectives (forward looking) sont prises en compte lors de l'estimation de la perte attendue avec deux niveaux distincts : le forward looking central traduisant une vision macro-économique homogène pour l'ensemble des entités du Groupe et le forward looking local qui permet d'ajuster les paramètres du scénario central pour tenir compte des spécificités locales.

Pour la construction du forward looking central, le Groupe s'appuie sur les quatre scénarios macroéconomiques prospectifs établis par le département des études économiques (ECO) de Crédit Agricole S.A., qui sont pondérés en fonction de leur probabilité d'occurrence anticipée. Le scénario de base qui est fondé sur les hypothèses budgétaires est complété par trois autres scénarios (adverse, adverse modéré et favorable). Les modèles quantitatifs permettant d'évaluer l'impact des données macro-économiques sur l'évolution des pertes attendues (ECL) et sont également utilisés dans les stress tests internes et réglementaires.

Les variables économiques actualisées trimestriellement portent sur les facteurs ayant un effet sur les principaux portefeuilles du Groupe (exemple : évolution du PIB France et pays de la zone euro, taux de chômage France et Italie, investissement des ménages, prix du pétrole etc.). Les perspectives économiques et les scénarios utilisés pour le calcul des ECL sont examinés trimestriellement par le Comité de coordination IFRS 9 qui regroupe les principales entités du Groupe ainsi que les Directions de Crédit Agricole S.A. impliquées dans le process IFRS 9.

Les scénarios utilisés dans les modèles de prévision du forward looking central du Groupe et de ses entités ont été actualisés au cours du 1er semestre 2019. Le scénario de base peut être résumé globalement par une hypothèse de ralentissement de la croissance sans tensions obligataires. Le contexte économique mondial serait marqué par un ralentissement de la croissance aux Etats-Unis en 2019, ainsi qu'une consolidation de l'activité en zone euro. La croissance américaine s'infléchirait plus nettement à partir de 2020, avec des risques de récession, du fait

de la fin des effets du stimulus fiscal et les impacts de la guerre commerciale. Ce freinage se diffuserait à l'Europe dont la croissance devrait passer sous son rythme potentiel. En l'absence de tensions inflationniste, la politique monétaire de la BCE devrait rester accommodante et les taux à long terme « core » resteront bas du fait de la faiblesse de la croissance nominale et d'une aversion au risque élevée.

Pour le *forward-looking* local, le scénario retenu sur la période s'appuie principalement sur l'analyse du benchmark du cumul CR par secteurs d'activités. Cette analyse met en évidence des écarts de taux de défaut de certaines filières sur les segments des professionnels, de l'agriculture et des entreprises, justifiant de leur appliquer des « chocs », dits structurels ou conjoncturels.

Cette mécanique consiste à aggraver les probabilités de défaut (PD) ou pertes en cas de défaut (LGD) applicables au portefeuille de créances concernées.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre le fait majeur du *forward looking local* a concerné :

- l'élargissement à l'ensemble des financements à effets de levier de la base provisionnable de la filière dite LBO/FSA répondant aux définitions de la LJ 2018-065.

Ainsi au 30 juin 2019, le niveau global des provisions *forward-looking* est stable sur un an et s'établit à 86,911 millions d'euros, partagé entre le modèle central à hauteur de 57 % et les spécificités locales à hauteur de 43 %, sur les secteurs d'activité suivants ; agroalimentaire, viticulture, céréales, aviculture, bovins viande et lait, pharmacies, campings, CHR, BTP, locations de terrain et autres, promotion immobilière de logement, holdings et sièges sociaux, financements à effets de leviers (de type LBO, FSA et CEL), créances dites "forborne" et non performantes hors défaut.

## **1.6. Perspectives d'évolution et incertitudes pour le second semestre 2019 sur le risque de crédit**

*Notre analyse économique du territoire se base sur des publications d'organismes spécialisés (CCI, BDF, Chambre d'Agriculture, Insee...) ainsi que sur des publications internes du service ECO de Crédit Agricole S.A.*

Dans un contexte de croissance modérée en France, l'emploi salarié continue de progresser dans les Pays de la Loire au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 : + 0,4 %, après + 0,3 % aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 2018. Tous les secteurs créent de l'emploi. Le taux de chômage reste au même niveau qu'au trimestre précédent, à 7,2 % de la population active. Dans la construction, permis de construire et mises en chantier poursuivent leur recul, pour autant, l'emploi est en hausse. La fréquentation hôtelière est stable. Les créations d'entreprises augmentent fortement. Parallèlement, les défaillances se stabilisent. Une croissance de 0,3 % est attendue aux trois prochains trimestres en France.

L'activité industrielle en 2018 a continué d'augmenter. Tous les secteurs sont en progression, avec une évolution plus marquée pour celui des équipements électriques et électroniques, des autres machines et équipements et de la fabrication

de matériels de transport. Les exportations sont dynamiques et elles s'accroissent de façon plus marquée dans le secteur des équipements électriques, électroniques et autres machines et équipements. Les effectifs, intérim compris, progressent. En revanche, la rentabilité affiche une quasi stabilité. L'activité globale est prévue, de nouveau, en hausse pour 2019, pour l'ensemble des secteurs mais de façon plus modérée, à l'exception de l'industrie agroalimentaire.

L'activité en 2018 dans les services marchands aux entreprises progresse nettement. Cette hausse est soutenue par le dynamisme des transports et de l'entreposage et dans une moindre mesure par les activités spécialisées, conseil & ingénierie ainsi que par le secteur information et communication. L'amélioration à l'exportation est tirée par le secteur des transports et entreposage. Les effectifs en bénéficient pleinement et les créations d'emplois sont dynamiques. La rentabilité attendue en fin d'exercice s'améliore de nouveau. Les prévisions 2019 d'activité, d'exportation, d'effectifs et de rentabilité sont favorablement orientées.

Conformément aux prévisions, la construction ressort en nette augmentation en 2018, pour la seconde année successive. Dans les travaux publics, la production est en hausse significative, un peu plus marquée que dans le bâtiment. Des emplois sont créés mais l'évolution est modeste. Une nouvelle progression de l'activité dans les travaux publics est attendue pour 2019, bien que nettement plus modérée. Les effectifs devraient croître légèrement.

En Pays de la Loire, la conjoncture est restée bien orientée dans de nombreux secteurs en 2018. Ce début d'année 2019 apparaît un peu plus tourmenté que les années précédentes du fait du probable Brexit, des nombreuses tensions commerciales internationales et des récents mouvements sociaux. Tout au long de l'année 2018, l'emploi industriel s'est redressé dans les départements de la région. Début 2019, au-delà des difficultés ponctuelles de certaines entreprises, des perspectives de développement existent dans les établissements industriels de la région. Au final, le taux de chômage est toujours le plus faible de l'ensemble des régions françaises.

Sur le marché de l'agriculture, une évolution mitigée des marchés en élevage, stable à haussière selon les productions. Un contexte à nouveau globalement difficile pour les productions végétales spécialisées. Un secteur agricole qui reste soumis aux aléas climatiques et économiques et de plus en plus géopolitiques.

En grandes cultures, les marchés sont animés par l'adversité climatique et les conflits géopolitiques. Le marché du soja est toujours pris dans la tourmente de la guerre commerciale Chine/États-Unis. Les coûts des intrants poursuivent leur hausse.

En lait de vache, le marché est mieux orienté. Les prix se maintiennent en lait de chèvre malgré le repli de la collecte et des importations. En viande bovine, la décapitalisation du cheptel allaitant se poursuit. En production ovine, le commerce est encore lourd. Le marché du porc connaît une embellie des cours malgré la faible demande intérieure. Le retour de la Chine aux achats a créé un appel d'air sur le marché mondial. Enfin, les abattages régionaux de volailles reculent à l'exception du canard. Le solde commercial français continue de se dégrader.

Dans le domaine du végétal spécialisé, les importantes récoltes européennes de pommes pèsent sur les exportations françaises. Le bilan du début de l'année est mitigé en horticulture, mais non en pépinière. Le début de campagne est très difficile pour les producteurs de tomates. En viticulture, deux épisodes de gel ont endommagé les vignobles et laissent craindre des pertes de volumes importantes.

### Perspective de croissance démographique du territoire

Si les tendances démographiques et de comportements de cohabitation se poursuivaient, le nombre de ménages augmenterait de 17 400 en moyenne chaque année dans les Pays de la Loire d'ici 2030, à un rythme plus soutenu qu'en France métropolitaine. La croissance démographique expliquerait les deux tiers de cette croissance. Le vieillissement de la population influencerait aussi sur cette hausse, alors que l'évolution des modes de cohabitation aurait un impact plus marginal. Les ménages constitués de personnes seules ou de seniors contribueraient fortement à cette progression. La dynamique serait concentrée à l'ouest de la région. Les trois quarts des 23 000 à 24 000 besoins annuels en logements découleraient de cette augmentation du nombre de ménages. Le reste des besoins en logements s'explique par le renouvellement du parc, par l'évolution des taux de vacance ou de résidences secondaires, ou par les besoins des ménages déjà présents sur le territoire et mal ou non logés.

À l'horizon 2030, deux ménages supplémentaires sur cinq résideraient dans la zone d'emploi de Nantes, soit 7 300 ménages par an. La croissance des zones d'emploi de Nantes, La Roche-sur-Yon, Challans, Angers, Ancenis et Saint-Nazaire serait plus forte que la moyenne régionale. Les autres zones d'emploi de l'ouest de la région (Les Sables-d'Olonne, Les Herbiers, Cholet et Châteaubriant) connaîtraient une croissance moindre, mais tout de même supérieure à la moyenne nationale.

Le vieillissement de la population contribuerait à la hausse du nombre de ménages sur tous les territoires de la région, à l'exception de la zone d'emploi d'Ancenis. Cet effet du vieillissement serait plus élevé sur les zones d'emploi du littoral (Les Sables-d'Olonne, Challans et Saint-Nazaire), très prisées par les seniors qui viennent s'y installer, parfois un peu avant leur retraite. À l'inverse, la population vieillirait moins vite sur la zone d'emploi d'Ancenis : les personnes âgées de 65 ans ou plus représenteraient 20 % de la population en 2030 contre 16 % en 2013.

La croissance démographique serait plus marquée à l'ouest de la région. Ce dynamisme démographique serait le principal moteur de la croissance des ménages pour les zones d'emploi de Nantes, Angers, La Roche-sur-Yon, Challans ou encore Ancenis.

Le taux de vacance des logements est relativement faible dans les Pays de la Loire : 6,4 % de logements vacants en 2013, soit 1 point de moins que la moyenne nationale. Toutefois, la vacance est inégale sur le territoire : elle est assez élevée aux franges de la région (sur la zone d'emploi de Fontenay-le-Comte) et faible sur les zones d'emploi de Nantes, Saint-Nazaire et de Vendée (hors Fontenay-le-Comte), tout particulièrement aux Sables-d'Olonne. Les résidences secondaires, particulièrement présentes sur le littoral, peuvent devenir une résidence principale dès lors que leur propriétaire décide de s'y installer définitivement, notamment pour y

passer sa retraite. Leur nombre diminue fortement sur période récente dans les zones d'emploi de Challans et de La Roche-sur-Yon.

### Perspective de l'immobilier résidentiel

En 2019 et 2020, le marché résidentiel devrait demeurer soutenu. Le marché de l'ancien pourrait toutefois connaître un certain tassement, avec des transactions en léger repli par rapport aux points hauts de 2018 et des prix qui décéléreraient peu à peu, tandis que la correction amorcée dans le neuf se poursuivrait. Les fondamentaux structurels vont évidemment continuer à jouer positivement. Symétriquement, le recentrage des mesures de soutien et l'insuffisance de l'offre vont continuer à peser sur le logement neuf. Trois autres éléments pourraient contribuer à infléchir le marché résidentiel : le risque d'une légère hausse des taux de crédit, l'évolution de la capacité d'achat et le climat conjoncturel.

### **Une possible (et très légère) remontée des taux de crédit.**

En 2019-2020, le niveau des taux de crédit constitue la principale incertitude pour les marchés immobiliers. Ils sont restés quasi-stables à un niveau historiquement bas sur les derniers trimestres. Les crédits étant essentiellement à taux fixe, le niveau des taux de crédit dépend en bonne partie de celui des obligations d'État à dix ans. Les taux OAT 10 ans pourraient remonter très légèrement sur les prochains mois, vers 0,6 % fin 2019 et 0,8 % fin 2020. D'une part, la croissance en zone euro, affectée par des facteurs exceptionnels fin 2018, pourrait légèrement accélérer sur les prochains trimestres. D'autre part, l'aversion au risque, actuellement exceptionnellement forte, devrait se réduire au cours des prochains mois si, comme cela semble probable, les développements politiques (élections européennes, Brexit...) se révèlent moins négatifs que ce que les marchés anticipaient en début d'année. Dans ces conditions, les taux de crédit demeureraient très bas. Ils pourraient rester à peu près stables en 2019 et remonter très légèrement en 2020.

### **Effritement de la capacité d'achat**

On mesure le pouvoir d'achat immobilier des ménages ou leur « capacité d'achat » par la surface achetable par un ménage moyen, avec un taux d'effort à 30 %. Cette capacité d'achat s'est nettement redressée depuis 2008, grâce à la baisse des taux de crédit. Les ménages se sont résolabilisés. Mais les prix restent très élevés, ne se sont pas corrigés à la baisse après le boom des années 2000-2007 et repartent à la hausse depuis deux ans. Au vu de cet indicateur, la capacité d'achat est acceptable, proche de sa moyenne de longue période, et les prix sont donc à peu près « à l'équilibre » en France. Mais de nouvelles hausses de prix et une éventuelle hausse de taux désolvabiliseraient les ménages. En 2019-2020, les prix devraient continuer à remonter. Les taux de crédit resteraient stables en 2019, avec un risque de légère remontée en 2020. La capacité d'achat devrait donc se réduire légèrement et les acheteurs pourraient devenir plus hésitants et attentistes. En revanche, à Paris et dans certaines grandes villes, les prix ne sont pas à l'équilibre. Ils sont clairement surévalués et en hausse soutenue. Le marché connaît une forme d'emballlement et les prix devraient rester en hausse assez soutenue en 2019-2020.

## **Conjoncture et confiance mitigées**

Le contexte conjoncturel est relativement mitigé. La croissance devrait légèrement ralentir, à 1,4 % par an en 2019 et 2020 après 1,6 % en 2018. Le taux de chômage (métropole) recule lentement et demeure élevé, 8,5 % en 2019 et 8,3 % en 2020 (après 8,7 % en 2018). Le revenu des ménages progresserait assez fortement, 3,6 % en valeur en 2019 et 2,7 % en 2020, du fait des mesures de soutien (baisses d'impôts et de cotisations sociales, hausse de la prime d'activité, prime exceptionnelle...) mises en place en réponse à la crise des gilets jaunes et des nouvelles mesures annoncées en avril. En sens inverse, la confiance des ménages reste assez médiocre. Elle s'était nettement dégradée au second semestre 2018. Elle se redresse un peu début 2019, mais, à 96 sur les trois derniers mois (février-avril), reste assez en deçà de sa moyenne de longue période (100). En particulier, le solde d'opinion des ménages sur leur situation financière future reste bas, -11 sur les trois derniers mois contre -6 sur longue période. Et les craintes des ménages concernant l'évolution du chômage demeurent élevées. Ce niveau de confiance reste donc fragile et pourrait se détériorer à nouveau compte tenu des multiples incertitudes économiques et politiques, en France comme au plan international. Cela pourrait peser sur la décision d'achat de logement et d'endettement sur longue période d'un certain nombre de ménages.

En synthèse, les prévisions économiques stables pour le commerce et l'industrie et le dynamisme démographique sont favorables au territoire, toutefois les incertitudes et fragilités du secteur agricole, et la conjoncture nationale mitigée concourent à la prudence et à projeter une tendance de stabilité du taux de défaut tant sur la banque de détail que sur la banque de la grande clientèle.

Dans ce contexte l'objectif est de stabiliser voire abaisser légèrement le taux de défaut global sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2019.

### **1.7. Risques de contrepartie sur titres et dérivés**

Le risque de contrepartie est le risque qu'une contrepartie soit dans l'impossibilité d'honorer une obligation envers la Caisse régionale. Il concerne l'ensemble des opérations hors groupe Crédit Agricole sur titres et instruments financiers. Il est causé par la défaillance de l'émetteur (achat de titres) ou du cocontractant (opération de hors bilan) et pour les OPCVM par celle du dépositaire, du promoteur ou d'une signature de fonds.

Le système de mesure mis en place permet d'identifier, mesurer et agréger le risque de contrepartie qui résulte de l'ensemble des opérations sur titres et dérivés.

Le dispositif de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement du risque de contrepartie sur titres et dérivés sont précisés pages 70 et 71 du rapport financier annuel 2018 de la Caisse régionale.

Au 30 juin 2019, l'exposition au risque de contrepartie sur titres et dérivés, hors Groupe et hors état français, représente 24,6 % des fonds propres prudentiels dont moins de 1,5 % sur la plus forte contrepartie.

## **2. Risque de marché**

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment les taux d'intérêts, les taux de change, les cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché sont précisés pages 71 à 73 du rapport financier annuel 2018 de la Caisse régionale.

### **2.1. Principales évolutions**

#### **2.1.1. Objectifs et politique**

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

La politique de placement des excédents de fonds propres a été révisée et validée par le Conseil d'Administration du 21 décembre 2018.

Pour 2019, l'orientation s'inscrit dans le cadre de la gestion des réserves LCR.

Le 1<sup>er</sup> semestre 2019 a été marqué par des investissements en obligations corporates afin d'optimiser le coût du ratio LCR, tout en tenant compte des contraintes de risque.

#### **2.1.2. Gestion du risque**

Le dispositif de limites et alertes en vigueur sur le 1<sup>er</sup> semestre 2019 est le suivant :

- le portefeuille titres est encadré par une **limite globale**, qui repose sur la règle d'équilibre des fonds propres.

La règle dite de l'équilibre des fonds propres a été modifiée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2019. La valeur comptable des titres HQLA après décote LCR est exclue du calcul de l'équilibre des fonds propres historique (fonds propres comparés aux emplois de fonds propres) pour obtenir ce nouvel indicateur (EFPN).

L'EFPN doit être positif à tout moment.

A l'encadrement EFPN, s'ajoute une sous limite égale à 20% de l'agrégat « capitaux propres et assimilés » encadrant les investissements en titres non HQLA de la Caisse régionale.

**- limite et alerte globales sur les niveaux de VaR (Value at Risk) pour les produits complexes :**

- alerte globale : information de la Direction Générale si la VaR est supérieure à 2,9% du résultat net social au 31 décembre 2018 soit 3 millions d'euros,
- limite globale : information du Conseil d'Administration si la VaR est supérieure à 3,9 % du résultat net social au 31 décembre 2018 soit 4 millions d'euros.

**- limite et alerte globales sur le stress scénario pour les produits complexes :**

- alerte globale : information de la Direction Générale si le stress est supérieur à 3,9 % du résultat net social au 31 décembre 2018 soit 4 millions d'euros,
- limite globale : information du Conseil d'Administration si le stress est supérieur à 5,8 % du résultat net social au 31 décembre 2018 soit 6 millions d'euros.

**- alerte globale sur le stress adverse 1 an pour les portefeuilles JVR, JCR, JVO et JCN :** information de la Direction Générale si, en cas de stress scénario, la variation de la plus ou moins-values est supérieure à 39,6 % du résultat net social au 31 décembre 2018 soit 41 millions d'euros,

**- limite globale sur le stress Groupe pour les portefeuilles JVR, JCR, JVO et JCN :** information du Conseil d'Administration si, en cas de stress scénario, la variation de la plus ou moins-values est supérieure à 39,6 % du résultat net social au 31 décembre 2018 soit 41 millions d'euros,

**- alerte globale pour le stress Groupe sur le portefeuille CAM :** information de la Direction Générale si, en cas de stress scénario, la variation de la valorisation est supérieure à 137,5 millions d'euros.

## **2.2. Risque action**

Le risque action représente le risque de perte en capital qui se traduit par la baisse du cours des actions ou des parts détenues en portefeuille.

**- risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage :**

La Caisse régionale Atlantique Vendée n'a pas d'activité de trading, ni d'arbitrage.

**- risque sur actions provenant des portefeuilles de placement :**

La Caisse régionale détient un portefeuille investi en partie en :

- produits structurés dont la valeur de marché dépend de l'évolution du prix des sous-jacents indices actions.

Au 30 juin 2019, les encours exposés au risque action au travers de ces produits sont constitués d'actifs financiers à la juste valeur par résultat pour 10,7 millions d'euros.

- FCPR et SICAV : au 30 juin 2019, les encours exposés au risque action au travers de ces produits sont constitués d'actifs financiers disponibles à la vente pour 6,9 millions d'euros.

- actions d'autocontrôle :

Au 30 juin 2019, la Caisse régionale détient une partie de ses Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) :

- ils ont été acquis en partie dans le cadre d'un contrat de liquidité. Le nombre de CCI détenus à ce titre s'élève à 3 435 au 30 juin 2019,

- et dans le cadre d'un programme de rachat de ses propres CCI. Le nombre de CCI détenus à ce titre s'élève à 4 901 au 30 juin 2019.

### **2.3. Exposition**

- Produits complexes : au 31 mai 2019, pour un intervalle de confiance de 99 % et sur un horizon d'un mois, la VaR des produits dits complexes s'élève à 0,42 million d'euros pour un portefeuille « produits complexes » de 10,7 millions d'euros. Le stress scénario des produits complexes s'élève à 0,44 million d'euros. Les limites sont respectées.

- Stress Groupe au 31 mai 2019 :

- o Portefeuilles JVR, JCR, JVO et JCN : le stress scénario conduirait à -9,5 millions d'euros de variation des plus ou moins-values,
- o Portefeuille CAM : le stress scénario conduirait à - 78,1 millions d'euros de variation des plus ou moins-values.

- Stress Adverse 1 an au 31 mai 2019 :

- o Portefeuille JVR, JCR, JVO et JCN : le stress scénario conduirait à -17,6 millions d'euros de variation des plus ou moins-values.

L'ensemble des limites est respecté.

### **2.4. Perspectives d'évolution pour le second semestre 2019**

Pas d'évolution majeure sur le dispositif d'encadrement du risque de marché.

## **3. Gestion du bilan**

### **3.1. Risque de taux d'intérêt global**

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement du risque de taux d'intérêt global sont précisés pages 73 et 74 du rapport financier annuel 2018 de la Caisse régionale.

### 3.1.1. Principales évolutions

#### 3.1.1.1. Objectifs et politique

Le risque de taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book").

L'analyse du risque de taux mesure l'impact d'une variation de taux sur le PNB de la Caisse régionale.

L'objectif est de s'assurer d'une mesure régulière de l'exposition aux risques de taux et de la mise en œuvre des actions nécessaires pour réduire si besoin cette exposition.

#### 3.1.1.2. Gestion du risque

Depuis l'arrêté du 30 avril 2019, le risque de taux est mesuré par le système PALMA. Les évolutions méthodologiques apportées par rapport à l'ancien outil Cristaux 2 résultent d'une volonté d'affinement des mesures et des conventions utilisées par la gestion Actif Passif, et d'autre part par le besoin d'homogénéisation des méthodes au sein des Caisses régionales.

Le système PALMA permet de mesurer les différents types de gaps suivants :

- Le gap synthétique, ou part totale du bilan non adossé sensible à l'évolution des taux, est la somme du gap inflation, du gap taux fixe et du gap équivalent delta.
- Le gap taux fixe est constitué de l'ensemble des opérations dont le taux fixe avant la date d'arrêté considéré pour la mesure du risque, soit les opérations à taux fixe et les opérations à taux révisables pour la période où le taux appliqué à l'encours a fixé avant la date d'arrêté.
- Le gap inflation permet de mesurer l'impact d'une évolution de l'inflation sur la marge d'intérêt.
- Le gap équivalent delta permet de mesurer l'impact d'une évolution des taux sur la marge d'intérêt d'opérations comportant une option (options explicites, comme les caps ou les floors et options implicites qui correspondent à la modélisation d'un comportement de la clientèle selon l'évolution des taux).
- Le gap d'index, ou gap risque de base, mesure une évolution adverse de la base entre les différents index portés par les opérations à taux révisable et variable.

Le dispositif de limites et alertes a été renouvelé et validé par le Conseil d'Administration du 22 février 2019 avec la mise à jour du montant des fonds propres prudentiels et du PNB d'activité budgété au 31 décembre 2018 dans le calcul des limites.

### 3.1.2. Exposition

Au 30 juin 2019, les gaps de taux synthétique, taux fixe et inflation sont les suivants :

(en millions d'euros)	Année 1	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
GAP TF	519	448	275	148	202	649	701	673	681	616	628	574
Inflation	-425	-510	-469	-414	-377	-341	-305	-269	-234	-202	-157	-113
Gap synthétique	95	-62	-194	-265	-174	308	396	404	446	415	470	461

Les consommations des limites de sensibilité de la valeur actuelle nette sont les suivantes :

Impacts et suivis	Montants M€	Consommation Limite
<b>Impact VAN Choc "taux" à +200bp</b>	<b>124</b>	
Rappel Limite VAN « Taux »	-175	
Suivi dépassement de la limite VAN "Taux"	OK	71%
Impact VAN Choc "inflation" à +100bp	-38	
<b>Impact VAN « Taux + Inflation » défavorable</b>	<b>162</b>	
Rappel Limite VAN « Taux + Inflation »	-263	
Suivi dépassement de la limite VAN "Taux + Inflation"	OK	62%

Au 30 juin 2019, l'ensemble des limites (gaps et VAN) est respecté.

### 3.1.3. Perspectives d'évolution pour le second semestre 2019

Le texte de l'EBA met en application une réforme du Supervisory Outlier Test (SOT) à partir de l'arrêté au 30/06/19. Le SOT mesure la sensibilité de la valeur économique des fonds propres (Economic Value of Equity – EVE) à des chocs de taux d'intérêt standards. Il s'agit d'un indicateur imposé par les superviseurs et commun à tous les établissements bancaires.

Les 3 principaux changements sont :

- L'introduction du « SOT15 » comparant la sensibilité de la VAN à 15 % du Tier 1 avec quatre nouveaux chocs. Le SOT actuel renommé « SOT20 » reste comparé à 20 % des fonds propres prudentiels globaux.
- L'ajout du risque optionnel pour les deux SOT (concerne les options explicites telles que les caps ou les floors).
- L'ajout du risque comportemental pour les deux SOT (concerne par exemple les RA crédits ou les PEL).

Par conséquent, à l'encadrement interne s'ajoute le suivi trimestriel des indicateurs réglementaires SOT15 et SOT20 tels que définis dans les guidelines EBA.

## **3.2. Risque de change**

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

### Risque de change opérationnel lié aux opérations de marché :

Le dispositif de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement du risque de change sont précisés page 75 du rapport financier annuel 2018 de la Caisse régionale.

La limite opérationnelle sur ce risque est une limite de variation à 0,25 % du PNB de l'exercice N-1 soit 1 027 milliers d'euros sur 2019.

Au 31 mars 2019, les OPCVM détenus par la Caisse régionale ne portent pas de risque de change.

La limite est respectée.

## **3.3. Risque de liquidité et de financement**

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps voulu et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

Le dispositif de gestion du risque de liquidité est précisé pages 75 à 77 du rapport financier annuel 2018 de la Caisse régionale.

Le dispositif des limites globales a été renouvelé et validé par le Conseil d'Administration du 21 décembre 2018.

### **3.3.1. Principales évolutions**

Pas d'évolution du système de suivi du risque de liquidité et de financement.

### **3.3.2. Exposition**

- risque de liquidité à court terme :

Au 30 juin 2019, le ratio LCR s'établit à 114,73 %, pour un niveau réglementaire de 100 %.

La limite court terme conditionnelle à un an de la Caisse régionale s'établit à 1 430 millions d'euros (limite Crédit Agricole S.A.) au 30 juin 2019 et sa consommation s'élève à 1 082 millions d'euros.

L'ensemble des limites globale, idiosyncratique et systémique est respecté.

- risque de liquidité à moyen/long terme :

La limite encadrant le risque d'illiquidité associé à la concentration des échéances du refinancement long terme est respectée.

Au 30 juin 2019, la position en ressources stables s'établit à 355 millions d'euros pour une limite minimum à 136 millions d'euros.

### **3.3.3. Plan d'urgence**

Le dispositif du plan d'urgence est précisé page 77 du rapport financier annuel 2018 de la Caisse régionale.

Une mise à jour du dispositif a été validée par le Conseil d'Administration du 23 mars 2018.

### **3.3.4. Perspectives d'évolution pour le second semestre 2018**

La limite court terme conditionnelle pour le second semestre a été revue à la hausse pour s'établir à 1 516 millions d'euros contre 1 430 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2019.

## **3.4. Politique de couverture**

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier les deux approches ci-dessous.

### **3.4.1. Couverture de juste valeur (fair value hedge)**

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causé par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Concernant la Caisse régionale Atlantique Vendée, la couverture en juste valeur est utilisée dans les domaines suivants :

- la couverture du risque de taux d'intérêt global, avec des swaps prêteurs pour couvrir des passifs à taux fixe (DAV, émissions d'obligations...) et des swaps emprunteurs pour couvrir des actifs à taux fixe (prêts clients taux fixe),
- la couverture de crédits clients capés par achat de caps.

### **3.4.2. Couverture de flux de trésorerie (cash flow hedge)**

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

#### **4. Risques du secteur de l'assurance**

La Caisse régionale Atlantique Vendée n'est pas concernée.

#### **5. Risques juridiques**

Le risque juridique est le risque de tout litige avec une contrepartie, résultant de toute imprécision, lacune ou insuffisance susceptible d'être imputable à l'entreprise au titre de ses opérations. La fonction juridique assure une veille opérationnelle sur les évolutions législatives et réglementaires. Elle participe à la procédure d'analyse des risques liés aux «nouvelles activités, nouveaux produits» et conseille les directions opérationnelles dans la mise en œuvre des normes et des nouveautés juridiques.

Elle bénéficie par ailleurs d'une animation fonctionnelle assurée par la Direction des affaires juridiques de Crédit Agricole S.A.

Les principales procédures judiciaires en cours impliquant la Caisse régionale sont :

- soit celles utilisées habituellement par les établissements de crédit en matière de recouvrement de créances,

- soit celles utilisées habituellement dans le cadre de mise en jeu de la responsabilité des établissements de crédit, qui ne sont pas considérées comme susceptibles d'avoir des effets matériels sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse régionale, et qui ont fait l'objet de provisions en tenant compte des informations à disposition.

Dans le cadre des activités commerciales et financières de la Caisse régionale, il n'existe, au 30 juin 2019, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, aucun fait exceptionnel ou litige non provisionné susceptible d'avoir, ou ayant eu récemment, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse régionale et du groupe Crédit Agricole.

Par ailleurs, comme indiqué dans son communiqué du 3 mai 2017 la Caisse régionale a été assignée devant le tribunal de grande instance de Nantes par quelques porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette action est initiée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). Les arguments qu'elle développe sont sans fondement et la Caisse régionale est donc très confiante sur l'issue de cette procédure. Suite à un regroupement du dossier avec des assignations similaires de l'ADAM visant d'autres Caisses régionales de Crédit Agricole, l'action est actuellement instruite par le Tribunal de Grande Instance d'Amiens.

## **6. Risques opérationnels**

Le risque opérationnel (ROP) correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risques juridiques inclus mais risques stratégiques et de réputation exclus.

Aucune évolution notable n'est à retenir tant au niveau de la méthodologie (AMA) que de l'organisation ou du dispositif général de surveillance.

Les faits marquants sur le 1<sup>er</sup> semestre 2019 sont les suivants :

- finalisation de cartographie 2018. Cartographie complète sur un référentiel de risque N3 (agrégé) au lieu de N4 (détaillé),
- la poursuite des actions concourant à l'exhaustivité de la collecte,
- une collecte des risques opérationnels en diminution sensible par rapport à la même période en 2018.

Les typologies d'incidents collectés sont principalement (en montants) :

- des erreurs d'exécution en matière d'instruction de crédits et de garanties; la fraude externe : fraude aux moyens de paiement, crédit, autres fraudes (abus de faiblesse, usurpation d'identité, parti sans laisser d'adresse),
- une augmentation de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel qui passe 57,1 à 63,84 millions d'euros incluant un addon de 6,74 millions d'euros.

Aucun risque opérationnel n'a dépassé le seuil de significativité, soit 0,5 % des fonds propres ou 8 756 milliers d'euros.

L'optimisation des polices d'assurance pour compte propre pour couvrir les risques opérationnels se poursuit avec la mise en œuvre effective du rapprochement des risques opérationnels avec les sinistres assurances dans les services.

Le dispositif assurances pour compte propre a fait l'objet d'un audit fin 2017 ; les recommandations faites à cette occasion sont en cours de mise en œuvre.

## **7. Risques de non-conformité**

Selon la définition du comité de Bâle, le risque de non-conformité est défini comme un « risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière, d'atteinte à la réputation, du fait de l'absence de respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes et usages professionnels et déontologiques, propres aux activités des banques ».

L'ensemble de ces risques est suivi sur le périmètre de la Caisse régionale ainsi que pour sa filiale Immobilière. De la même façon, les plans de contrôles déployés le sont sur l'ensemble de ce même périmètre de surveillance. Enfin, tous ces risques de non-conformité font l'objet d'une information régulière à la gouvernance.

Afin de sécuriser la Caisse régionale et ses clients face à ces risques de non-conformité, une connaissance client approfondie et actualisée est indispensable. C'est dans ce sens que des documents sont régulièrement demandés à nos clients. En contrepartie de ces informations, nos clients sont mieux conseillés et protégés.

Au-delà de la connaissance client, la Caisse régionale adapte au fil de l'eau son dispositif conformité afin de répondre aux nouvelles exigences tant sur les domaines liés à la protection clientèle que sur les sujets relatifs à la lutte contre le blanchiment et au financement du terrorisme.

Sur la thématique de la fraude, dans un contexte en forte évolution, la Caisse régionale a continué, durant le premier semestre 2019, à améliorer la qualité de l'accompagnement de nos clients.

## **V - LES CERTIFICATS COOPERATIFS D'INVESTISSEMENT**

### **1. L'évolution du nombre de titres**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le capital de la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée est composé, entre autres, de 1 284 136 Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI).

Le nombre de CCI à fin juin 2019 est toujours de 1 284 136 car :

- l'Assemblée générale mixte du 27 mars 2019 n'a pas opté pour donner la possibilité à chaque titulaire de Certificats Coopératifs d'Investissement de choisir le paiement du dividende en CCI,
- la Caisse régionale n'a pas annulé de CCI au cours du premier semestre 2019.

### **2. La valeur boursière**

Le cours du CCI s'établit à 138,98 euros le 30 juin 2019, en hausse de 5,29 % par rapport au 31 décembre 2018.

### **3. Le rendement du titre**

Au titre de l'exercice 2018, l'Assemblée générale a validé le versement d'un dividende de 4,19 euros. Cette rémunération assure aux CCI un rendement net de 3,01 % sur le cours au 30 juin 2019.

Le dividende a été mis en paiement le 13 mai 2019.

### **4. Le programme de rachat des CCI Atlantique Vendée**

L'Assemblée générale du 27 mars 2019 a validé la reconduction du programme de rachat sur ses propres CCI.

Il est destiné à permettre à la Caisse régionale d'opérer en bourse ou hors marché sur ses CCI en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Caisse régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

- d'assurer l'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI,
- de procéder à l'annulation des CCI acquis.

## **VI – DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE**

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux définitions de place.

Visant à limiter les potentielles défaillances en matière de procédures, techniques ou humaines, il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes,
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques,
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes,
- prévention et détection des fraudes et erreurs,
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Le système de contrôle de la Caisse régionale, inhérent au dispositif de contrôle interne, est construit sur le principe de trois lignes de défense, selon la convention en vigueur dans toutes les entités du groupe Crédit Agricole : le contrôle opérationnel, le contrôle permanent et le contrôle périodique.

## **1. Textes de référence en matière de contrôle interne - références internationales émises notamment par le comité de Bâle sur le contrôle bancaire - références légales et réglementaires**

- code monétaire et financier, règlement CRBF 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, remplacé par l'arrêté du 3 novembre 2014,
- recueil des textes réglementaires relatif à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financière),
- règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

### **1.1. Références propres au Crédit Agricole**

- recommandations du comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales,
- corpus et procédures relatifs à l'organisation du contrôle interne, aux normes et méthodologies du contrôle permanent,
- charte éthique du groupe Crédit Agricole.

### **1.2. Références internes à la Caisse régionale Atlantique Vendée**

La Caisse régionale s'est dotée d'une charte du contrôle interne qui s'inscrit dans le cadre réglementaire déterminé ci-dessus et répond aux exigences du groupe Crédit Agricole.

Cette charte a notamment pour objet de déterminer les objectifs poursuivis en matière de contrôle interne, d'en décrire l'organisation et enfin de préciser le rôle et les missions de l'ensemble des acteurs qui interviennent dans les processus de contrôle.

Cette charte est régulièrement actualisée et la dernière mise à jour a été validée au Conseil d'Administration du 23 novembre 2018.

En outre, le corpus des politiques risques précédemment énumérées contribue à l'encadrement formel des risques de la Caisse régionale.

## **2. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne**

### **2.1. Principes fondamentaux**

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la Caisse régionale Atlantique Vendée et communs à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole sont :

- la couverture exhaustive des activités et la cartographie des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs, dans le cadre d'un schéma délégué formalisé et à jour,
- la séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour,
- des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,
- des systèmes de mesure et de reporting des risques et des résultats,
- un système de contrôle portant sur l'ensemble des activités de la Caisse régionale entraînant des risques et ce qu'elle qu'en soit la nature.

### **2.2. Pilotage du dispositif**

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale Atlantique Vendée, trois responsables distincts du contrôle périodique (audit - inspection), du contrôle permanent et du contrôle de la conformité ont été désignés. Les lignes métier risques et conformité sont respectivement représentées par les responsables du contrôle permanent et du contrôle de la conformité, rattachés au directeur qualité, conformité et risques, lui-même rattaché au Directeur Général de la Caisse régionale. Ils réalisent des rapports réguliers auprès du Conseil d'Administration. La fonction réglementaire de gestion des risques est assumée par le directeur qualité, conformité et risque.

Vis-à-vis du régulateur et du Groupe, dont il dépend de manière fonctionnelle, le responsable de la fonction gestion des risques (RCPR), a l'obligation de :

- décliner et faire appliquer les normes, méthodologies et référentiels du Groupe,
- définir et mettre en œuvre, en collaboration avec la gouvernance, les stratégies de risque et d'appétence aux risques,

- réaliser les stress tests (simulations de scénarios catastrophes visant à mesurer la capacité de résistance aux situations de crise),
- superviser les plans d'urgence et de poursuite d'activité,
- veiller à la maîtrise de la sécurité physique et informatique,
- identifier, cartographier, suivre et évaluer les risques,
- émettre des avis risques indépendants sur des engagements ou process à risques,
- assurer la mise en œuvre des procédures d'escalade, en cas de dépassement de seuils ou limites.

### **2.3. Rôle du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé des limites globales fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les niveaux d'utilisation de ces limites lui sont également communiqués. Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. Pour ce faire, il s'appuie notamment sur les compétences des comités spécialisés que sont le comité d'audit et le comité des risques.

En outre, il est informé, au moins deux fois par an, par l'organe exécutif et par les trois responsables des fonctions de contrôle, de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux principes du groupe Crédit Agricole. Ce rapport a été présenté au Conseil d'Administration 22 février 2019 qui a ainsi, pris connaissance de l'activité et des résultats du contrôle interne de la Caisse régionale pour l'exercice 2018.

### **2.4. Rôle des comités**

#### **2.4.1. Comité d'audit**

La Caisse régionale a constitué un comité d'audit par décision de son Conseil d'Administration en date du 18 septembre 2009 dont les principales missions, définies par le code de commerce visent notamment à assurer le suivi des questions relatives :

- au processus d'élaboration de l'information financière,
- à l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,

- au contrôle légal des comptes,
- à l'indépendance des commissaires aux comptes.

Il a pour objet les travaux préparatoires destinés à faciliter les prises de décisions du Conseil d'Administration ; il n'a pas de rôle décisionnaire.

Il se réunit trimestriellement. Sur le 1<sup>er</sup> semestre 2019, les réunions se sont déroulées les 22 janvier et 23 avril.

#### **2.4.2. Comité des risques**

En application des dispositions du code monétaire et financier, issues de la directive CRD IV (L. 511-89 à L. 511-103) et de l'arrêté du 3 novembre 2014 sur le contrôle interne, le Conseil d'Administration a, dans sa séance du 13 avril 2016, constitué un comité des risques.

Il a notamment pour missions :

- de conseiller le Conseil d'Administration sur la stratégie globale de l'établissement et l'appétence en matière de risques, tant actuels que futurs,
- d'assister le conseil lorsque celui-ci contrôle la mise en œuvre de cette stratégie par la Direction Générale et par le responsable de la fonction de gestion des risques,
- d'examiner dans le cadre de sa mission, si les prix des produits et services proposés aux clients sont compatibles avec la stratégie de l'établissement en matière de risques,
- d'examiner (sans préjudice des attributions du comité des rémunérations) si les incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunération de la Caisse régionale sont compatibles avec sa situation, au regard des risques auxquels elle est exposée, de son capital, de sa liquidité et de la probabilité et de l'échelonnement dans le temps des bénéfices attendus. Ces entités établissent un rapport annuel de contrôle interne dont la synthèse est intégrée dans le rapport annuel de contrôle interne de la Caisse régionale, adressé à l'A.C.P.R. via la direction du contrôle interne Groupe de l'organe central (Crédit Agricole S.A.).

Il a pour objet les travaux préparatoires destinés à faciliter les prises de décisions du Conseil d'Administration ; il n'a pas de rôle décisionnaire, mais procède à un examen régulier des stratégies, politiques, procédures, systèmes outils et limites en matière de risque de liquidité. Il communique ses conclusions au Conseil d'Administration.

Sur le 1<sup>er</sup> semestre 2019, les réunions se sont déroulées les 22 janvier, 19 février et 16 avril.

## **2.5. Rôle de l'organe de direction**

Le Directeur Général est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveau de fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par le Conseil d'Administration.

Le Directeur Général définit l'organisation générale de l'entreprise, et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Pour ce faire, il s'appuie notamment sur le comité de contrôle interne, instance de contrôle interne de l'organe de direction, présidé par le Directeur Général et composé de l'ensemble des membres du Comité de Direction ; toutes les fonctions de contrôle y sont représentées. Réuni à fréquence trimestrielle, le comité de contrôle interne examine les problématiques de risque et de contrôle interne et impulse les plans d'action à mettre en œuvre.

### ***3. Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auquel est soumise l'entreprise***

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par la ligne métier risques et est incarnée par le Responsable de la fonction gestion des risques (RCPR).

#### ***Le contrôle interne comprend :***

- le dispositif de contrôle permanent qui repose sur un socle de contrôles opérationnels et de contrôles spécialisés effectués par des collaborateurs exclusivement dédiés,
- le dispositif de contrôle des risques de non-conformité qui vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois et règlements, aux normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment des capitaux et du le financement du terrorisme, ainsi qu'à la lutte contre la fraude interne et externe,
- le dispositif de contrôle de l'information comptable et financière permettant de s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière,
- le contrôle périodique, assuré par une unité indépendante, recouvrant les vérifications ponctuelles, sur place et sur pièces, pour l'essentiel dans le cadre

d'un plan d'audit pluriannuel, de toutes les activités ou tous les processus de la Caisse régionale (siège et réseau).

Il est complété par des audits de l'inspection générale Groupe et des audits externes (commissaires aux comptes, autorités de tutelle).

### **3.1. Mesure et surveillance des risques**

La Caisse régionale Atlantique Vendée met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation.

Ces dispositifs font l'objet d'un renforcement régulier dans le cadre de la démarche du groupe Crédit Agricole pour se conformer aux exigences des autorités de régulation...

Pour les principaux facteurs de risque, la Caisse régionale Atlantique Vendée a défini de façon précise et revoit chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, mesurer, surveiller et maîtriser les risques.

Ainsi, pour les principaux facteurs de risques, il existe un dispositif qui comporte :

- des limites globales ou opérationnelles, des règles de division des risques ou d'intervention, des seuils, l'ensemble répertorié dans les politiques respectives aux risques couverts ; politique crédits, politique financière, de recouvrement...,
- une procédure d'escalade qui décrit, dans chacun des domaines de risque, les éléments déclencheurs d'alerte et leurs destinataires, ainsi que le format de communication,
- des revues de risque sur les principaux engagements intégrant les risques sains et avérés, réalisées dans double une logique de suivi et d'anticipation,
- des exercices de stress appliqués aux expositions réelles et aux limites,
- des avis risque indépendants rendus par les différentes fonctions de contrôle, pouvant porter sur de nouvelles offres, activités, process, investissements, politiques (...) et contribuant ainsi à la chaîne de décision finale,
- des mesures d'information et reporting à la gouvernance ; résultats des contrôles permanents, synthèse des alertes et dysfonctionnements de conformité, revue trimestrielle des limites, revue des grands risques et grands encours, suivi des indicateurs d'appétence aux risques.

### **3.2. Dispositif de contrôle permanent**

Dans le cadre de la mise en œuvre des modifications de l'arrêté du 3 novembre 2014 sur le contrôle interne, des unités spécialisées de contrôle permanent de deuxième degré, deuxième niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par la Caisse régionale, sont regroupées sous l'autorité du directeur qualité, conformité et risques.

Les points à contrôler sont définis à l'aide d'une démarche de type « cartographie des risques », exhaustivement recensés et régulièrement actualisés. Ils sont complétés dès lors que des procédures sont créées ou modifiées par les services opérationnels.

Le Plan de Contrôle Interne est ainsi constitué pour partie :

- des contrôles définis par le Groupe, répertoriés dans des guides spécifiques (Contrôles comptables et financiers ou Assurances par exemple) ou plans de contrôles nationaux (RGPD par exemple),
- des contrôles laissés à l'appréciation de la Caisse régionale, co-construits par les responsables métiers et les fonctions de contrôle.

Les résultats des contrôles sont formalisés au sein de SCOPE (l'applicatif du contrôle permanent) qui fournit des reportings élémentaires ou consolidés aux différents acteurs du contrôle interne (outil Groupe).

Ainsi, les agences et les services de la Caisse régionale Atlantique Vendée effectuent leurs contrôles permanents opérationnels dans SCOPE, sur la base des modalités et des procédures intégrées dans l'applicatif.

Les reportings portent à la fois sur la réalisation des contrôles, les taux de conformité obtenus par contrôle, par entité, par processus, par type de risque et sur les plans d'action associés aux contrôles dits « dégradés ».

Ces informations sont analysées et synthétisées par le service contrôle permanent et permettent d'avoir une communication adaptée avec l'encadrement supérieur, et particulièrement avec la Direction Générale de la Caisse régionale, notamment à l'occasion du Comité de Contrôle Interne.

Le dispositif de contrôle permanent est déployé sur le périmètre de la Caisse régionale et de ses filiales intégrées au périmètre de surveillance sur base consolidée, à la mesure des risques inhérents aux activités couvertes.

### **3.3. Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière**

#### *Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière*

La direction financière de la Caisse régionale assure la responsabilité de l'élaboration de ses états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées, nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale se dote, conformément aux recommandations du Groupe en matière de contrôle permanent, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, notamment IFRS, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le contrôle permanent de deuxième degré, deuxième niveau de l'information comptable et financière est assuré par une équipe dédiée, rattachée hiérarchiquement au responsable du contrôle permanent de la Caisse régionale.

La charte de la fonction comptable, qui intègre la charte comptable et la charte du contrôle comptable, définit notamment le périmètre de couverture des contrôles, les rôles et responsabilités au sein de la Caisse régionale (direction financière, comptabilité générale, centres comptables décentralisés), ainsi que les procédures d'organisation et de fonctionnement des contrôles permanents (niveaux de contrôle, contenu et périodicité des reportings, relations avec les autres fonctions de contrôle).

Le dispositif de contrôle comptable est complété par l'approbation des comptes des Caisses régionales réalisée par Crédit Agricole S.A., en application de l'article R. 512-11 du code monétaire et financier, ainsi que par les contrôles de cohérence réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

#### *Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière*

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'informations concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière est assurée par le livre des procédures comptables de la Caisse régionale, présent au service comptabilité générale et dans chacun des services de comptabilité décentralisée pour leur domaine.

L'information financière publiée par la Caisse régionale s'appuie, pour l'essentiel, sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

### *Données comptables*

La Caisse régionale établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du groupe Crédit Agricole, diffusées par la direction de la comptabilité et de la consolidation de Crédit Agricole S.A.

La Caisse régionale met en œuvre les systèmes d'information comptable, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A., lui permettant d'élaborer les données dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

### *Données de gestion*

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention de la définition afin d'en faciliter la compréhension.

Les données de gestion publiées par la Caisse régionale font l'objet de la mise en œuvre de contrôles permanents (notamment celles relevant de l'application de la norme comptable IFRS 7) permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'information de gestion.

Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer la comparabilité dans le temps des données chiffrées.

### *Description du dispositif de contrôle permanent comptable*

Les objectifs du contrôle permanent comptable visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière et sont présentés ci-dessous :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du groupe Crédit Agricole,
- fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de la Caisse régionale sur l'information publiée,
- prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables,
- application des instructions des organes de direction.

Le contrôle comptable de deuxième degré deuxième niveau s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels et sur les contrôles de 2<sup>ème</sup> degré exercés par les centres comptables décentralisés et la direction financière.

Cette évaluation permet à la Caisse régionale de définir d'éventuelles actions correctives, à engager au niveau des opérations et de l'organisation des contrôles afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

#### *Relations avec les commissaires aux comptes*

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés,
- examen limité des comptes consolidés semestriels,
- lecture de l'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les commissaires aux comptes présentent au Conseil d'Administration de la Caisse régionale les conclusions de leurs travaux.

### **3.4. Contrôle périodique (audit)**

Le service audit de la Caisse régionale, indépendant des unités opérationnelles, effectue des missions de contrôle périodique (3<sup>ème</sup> degré) en application de l'arrêté du 3 novembre 2014. Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par le Directeur Général.

Celui-ci s'inscrit lui-même dans un cycle pluriannuel de cinq ans, visant à l'audit régulier et selon une périodicité adaptée à chaque nature de risque, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, et de la fiabilité et de l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Les missions réalisées par le service audit ainsi que celles effectuées par l'Inspection Générale Groupe (IGL) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, celui-ci permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, calendarisées selon leur niveau de priorité. Les équipes audit utilisent le logiciel « My Audit » (outil Groupe) pour le suivi des recommandations avec chaque entité concernée.

Ce suivi, ainsi que les résultats des missions, font l'objet de communications régulières auprès de l'organe de la Direction et du Conseil d'Administration.

## VII – TENDANCES RECENTES ET PERSPECTIVES

La Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée poursuit ses investissements visant à améliorer l'expérience d'accueil et de conseil de ses clients. En 2019, ce sont plus de 30 agences qui seront transformées selon le modèle « Horizon ». Ce programme va se poursuivre en 2020 et 2021, avec 80 nouvelles agences sous ce modèle. « L'agence Horizon » favorise l'approche de conseil, la relation omni-canal ainsi que la relation partagée entre client et expertise.

Deux investissements d'envergure sur notre territoire sont annoncés :

- La création de la 19<sup>ème</sup> unité de gestion des sinistres de PACIFICA à La Roche-sur-Yon avec une centaine de collaborateurs employés à partir 2020 (PACIFICA est la filiale d'assurance dommage du Groupe Crédit Agricole).
- Un investissement de 15 millions d'euros est engagé pour la rénovation en profondeur du site de la Caisse régionale sur la Roche-sur-Yon afin de mieux servir nos clients et de créer des conditions de travail attractives.

Par ailleurs, le fond d'investissement Crédit Agricole Atlantique Vendée Innovation vient de procéder à sa première prise de participation dans la start-up WEENAT. Accueillie en 2017 au sein du Village By CA Atlantique Vendée, WEENAT a conçu des capteurs connectés à une application mobile afin de gérer des informations météorologiques et agronomiques permettant l'optimisation de l'exploitation agricole. Cet investissement est en droite ligne avec le rôle que la Caisse régionale joue dans la transition énergétique et transformation de l'agriculture.

**COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES**  
**RESUMES AU 30 JUIN 2019**

(Ayant fait l'objet d'un examen limité)

Examinés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole  
Atlantique Vendée en date du 26 juillet 2019

**Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers  
consolidés et des notes annexes aux états financiers**

## SOMMAIRE

<b>CADRE GÉNÉRAL .....</b>	<b>67</b>
PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ .....	67
<b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.....</b>	<b>68</b>
COMPTES DE RÉSULTAT .....	68
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	69
BILAN ACTIF.....	70
BILAN PASSIF .....	71
Tableau de variation des capitaux propres .....	72
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	74
<b>NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS .....</b>	<b>76</b>
1. <i>Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées .....</i>	<i>76</i>
1.1 Normes applicables et comparabilité.....	76
1.2 Principes et méthodes comptables.....	78
2. <i>Principales opérations de structure et événements significatifs de la période.....</i>	<i>80</i>
3. <i>Risque de crédit.....</i>	<i>81</i>
4. <i>Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.....</i>	<i>88</i>
4.1 Produits et Charges d'intérêts .....	88
4.2 Produits et charges de commissions.....	89
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	89
4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres .....	90
4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti .....	91
4.6 Produits (charges) nets des autres activités.....	91
4.7 Charges générales d'exploitation .....	91
4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles .....	92
4.9 Coût du risque .....	93
4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs .....	94
4.11 Impôts.....	94
4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres .....	96

5.	<i>Informations sectorielles</i> .....	98
6.	<i>Notes relatives au bilan</i> .....	98
6.1	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat .....	98
6.2	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.....	100
6.3	Actifs financiers au coût amorti.....	102
6.4	Exposition au risque souverain.....	103
6.5	Passifs financiers au coût amorti.....	105
6.6	Immeubles de placement .....	107
6.7	Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) .....	107
6.9	Provisions.....	109
6.10	Capitaux propres .....	111
7.	<i>Engagements de financement et de garantie et autres garanties</i> .....	112
8.	<i>Reclassements d'instruments financiers</i> .....	114
9.	<i>Juste valeur des instruments financiers</i> .....	115
9.1	Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti .....	115
9.2	Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur .....	118
10.	<i>Impacts des évolutions comptables ou autres évènements</i> .....	125
11.	<i>Parties liées</i> .....	127
12.	<i>Périmètres de consolidation au 30 juin 2019</i> .....	127
13.	<i>Evènements postérieurs au 30 juin 2019</i> .....	128

## **CADRE GÉNÉRAL**

### **PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ**

**Dénomination sociale :**

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée**

**Siège social de la société :**

**La Garde – Route de Paris – 44949 Nantes – France.**

**Registre du commerce et des sociétés et numéro d'immatriculation :**

**440 242 469 RCS Nantes.**

**Immatriculation en date du 24 décembre 2001.**

**Forme Juridique :**

**Société coopérative de crédit à capital variable.**

**Code NAF :**

**6419 Z**

**Lieu de cotation :**

**Nantes**

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros	Notes	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Intérêts et produits assimilés	4.1	209 142	425 418	213 642
Intérêts et charges assimilées	4.1	(98 149)	(190 892)	(95 056)
Commissions (produits)	4.2	112 022	214 600	107 143
Commissions (charges)	4.2	(27 271)	(53 450)	(26 082)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	2 174	569	1 340
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		1 683	1 750	(100)
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		491	(1 181)	1 440
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	37 952	41 651	33 182
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		□	□	□
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		37 952	41 651	33 182
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	□	(338)	(228)
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		□	□	□
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		□	□	□
Produits des autres activités	4.6	1 633	8 164	1 392
Charges des autres activités	4.6	(1 765)	(9 540)	(1 694)
<b>Produit net bancaire</b>		<b>235 738</b>	<b>436 182</b>	<b>233 639</b>
Charges générales d'exploitation	4.7	(129 846)	(238 441)	(121 229)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	(6 882)	(13 702)	(6 032)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>99 010</b>	<b>184 039</b>	<b>106 378</b>
Coût du risque	4.9	(6 249)	(14 547)	(12 530)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>92 761</b>	<b>169 492</b>	<b>93 848</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		□	□	□
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.10	76	(1 485)	154
Variations de valeur des écarts d'acquisition		□	□	□!
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>92 837</b>	<b>168 007</b>	<b>94 002</b>
Impôts sur les bénéfices	4.11	(23 454)	(44 950)	(25 085)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		□	□	□
<b>Résultat net</b>		<b>69 383</b>	<b>123 057</b>	<b>68 917</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		□	□	□
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>69 383</b>	<b>123 057</b>	<b>68 917</b>

## RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
<b>Résultat net</b>		<b>69 383</b>	<b>123 057</b>	<b>68 917</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.12	(1 661)	(349)	□
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)	4.12	□	□	□
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.12	8 175	(101 853)	(53 038)
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>6 514</b>	<b>(102 202)</b>	<b>(53 038)</b>
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>□</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>107</b>	<b>3 975</b>	<b>2 362</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>□</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>4.12</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>□</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>4.12</b>	<b>6 621</b>	<b>(98 227)</b>	<b>(50 676)</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.12	□	□	□
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.12	(34)	(200)	(140)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.12	□	□	□
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>(34)</b>	<b>(200)</b>	<b>□</b>
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>□</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>11</b>	<b>66</b>	<b>52</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>□</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>4.12</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>□</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>4.12</b>	<b>(23)</b>	<b>(134)</b>	<b>(88)</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>4.12</b>	<b>6 598</b>	<b>(98 361)</b>	<b>(50 764)</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>75 981</b>	<b>24 696</b>	<b>18 153</b>
Dont part du Groupe		75 981	24 696	□
Dont participations ne donnant pas le contrôle		□	□	□
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	4.12		(1 112)	177

## BILAN ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Notes</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Caisse, banques centrales		62 581	61 868
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1- 6.4	392 593	495 293
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		11 039	11 188
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		381 554	484 105
Instruments dérivés de couverture		4 266	7 396
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3-6.2- 6.4	1 535 011	1 523 389
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		2 812	2 899
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		1 532 199	1 520 490
Actifs financiers au coût amorti	3 - 6.3-6.4	19 484 009	18 584 319
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		1 362 909	1 258 070
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		17 152 847	16 396 557
<i>Titres de dettes</i>		968 253	929 692
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		242 521	55 666
Actifs d'impôts courants et différés (1)		73 509	48 403
Comptes de régularisation et actifs divers		510 914	370 140
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		□	□
Participations dans les entreprises mises en équivalence		□	□
Immeubles de placement	6.6	1 237	1 349
Immobilisations corporelles (1)	6.7	168 370	156 607
Immobilisations incorporelles	6.7	86	129
Ecarts d'acquisition		□	□
<b>Total de l'actif</b>		<b>22 475 097</b>	<b>21 304 559</b>

(1) Cf. note 10 "Impacts des évolutions comptables ou autres événements" sur les impacts de première application de la norme IFRS 16 *Contrats de location* au 1<sup>er</sup> janvier 2019

## BILAN PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Notes</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Banques centrales		□	□
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	11 624	9 832
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		11 624	9 832
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		□	□
Instruments dérivés de couverture		294 116	101 779
Passifs financiers au coût amorti	6.5	18 623 257	17 722 689
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>		12 071 281	11 382 069
<i>Dettes envers la clientèle</i>		5 715 285	5 526 210
<i>Dettes représentées par un titre</i>		836 691	814 410
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		6 546	3 217
Passifs d'impôts courants et différés (1)		28 116	16
Comptes de régularisation et passifs divers (1)		397 168	437 657
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		□	□
Provisions	6.8	80 625	71 235
Dettes subordonnées		□	□
<b>Total dettes</b>		<b>19 441 452</b>	<b>18 346 425</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>6.9</b>	<b>3 033 645</b>	<b>2 958 134</b>
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>		<b>3 033 645</b>	<b>2 958 134</b>
Capital et réserves liées		544 733	526 565
Réserves consolidées		2 181 142	2 076 723
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		238 387	231 789
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		□	□
Résultat de l'exercice		69 383	123 057
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>		□	□
<b>Total du passif</b>		<b>22 475 097</b>	<b>21 304 559</b>

(1) Cf. note 10 "Impacts des évolutions comptables ou autres événements" sur les impacts de première application de la norme IFRS 16 Contrats de location au 1er janvier 2019.

# TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe							Participations ne donnant pas le contrôle								
	Capital et réserves liées				Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
	Capital	Prime et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres		Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
<i>En millions d'euros</i>																
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2018 Publié</b>	313 564	2 250 147	(586)	-	2 563 125	67 763	(7 809)	59 954	-	2 623 079	-	-	-	-	-	2 623 079
Impacts nouvelles normes (2)	-	36 249	-	-	36 249	(67 475)	337 671	270 196	-	306 445	-	-	-	-	-	306 445
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2018</b>	313 564	2 286 395	(586)	-	2 599 373	288	329 862	330 150	-	2 929 523	-	-	-	-	50	2 929 523
Augmentation de capital	10 313	-	-	-	10 313	-	-	-	-	10 313	-	-	-	-	-	10 313
Variation des titres autodétenus	-	(96)	(1 098)	-	(1 197)	-	-	-	-	(1 197)	-	-	-	-	-	(1 197)
Emissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 1er semestre 2018	-	(17 112)	-	-	(17 112)	-	-	-	-	(17 112)	-	-	-	-	-	(17 112)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les adonnaires	10 313	(17 211)	(1 098)	-	(7 996)	-	-	-	-	(7 996)	-	-	-	-	-	(7 996)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	177	-	-	177	(88)	(50 676)	(50 764)	-	(50 587)	-	-	-	-	-	(50 587)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	177	-	-	177	-	(170)	(170)	-	7	-	-	-	-	-	7
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	68 917	68 917	-	-	-	-	-	68 917
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres au 30 juin 2018</b>	323 877	2 269 361	(1 684)	-	2 591 554	200	279 186	279 386	68 917	2 939 857	-	-	-	-	-	2 939 857
Augmentation de capital	9 892	(189)	-	-	9 703	-	-	-	-	9 703	-	-	-	-	-	9 703
Variation des titres autodétenus	-	99	1 012	-	1 111	-	-	-	-	1 111	-	-	-	-	-	1 111
Emissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 2nd semestre 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 2nd semestre 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	52	-	-	52	-	-	-	-	52	-	-	-	-	-	52
Mouvements liés aux opérations avec les adonnaires	9 892	(38)	1 012	-	10 866	-	-	-	-	10 866	-	-	-	-	-	10 866
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	982	-	-	982	(46)	(47 551)	(47 597)	-	(46 615)	-	-	-	-	-	(46 615)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	935	-	-	935	-	(842)	(842)	-	(7)	-	-	-	-	-	(7)
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 2nd semestre 2018	-	-	-	-	-	-	-	-	54 140	54 140	-	-	-	-	-	54 140
Autres variations	-	(114)	-	-	(114)	-	-	-	-	(114)	-	-	-	-	-	(114)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2018</b>	333 769	2 270 191	(672)	-	2 603 288	154	231 635	231 789	123 057	2 958 134	-	-	-	-	-	2 958 134
Affectation du résultat 2018	-	123 057	-	-	123 057	-	-	-	(123 057)	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2019</b>	333 769	2 393 248	(672)	-	2 726 345	154	231 635	231 789	-	2 958 134	-	-	-	-	-	2 958 134
Impacts nouvelles normes (3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2019 Retraité</b>	333 769	2 393 248	(672)	-	2 726 345	154	231 635	231 789	-	2 958 134	-	-	-	-	-	2 958 134
Augmentation de capital	16 976	-	-	-	16 976	-	-	-	-	16 976	-	-	-	-	-	16 976
Variation des titres autodétenus	-	-	(533)	-	(533)	-	-	-	-	(533)	-	-	-	-	-	(533)
Emissions d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1er semestre 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 1er semestre 2019	-	(16 960)	-	-	(16 960)	-	-	-	-	(16 960)	-	-	-	-	-	(16 960)
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les adonnaires	16 976	(16 960)	(533)	-	(518)	-	-	-	-	(518)	-	-	-	-	-	(518)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(23)	6 621	6 598	-	6 598	-	-	-	-	-	6 598
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	(0)	-	-	(0)	-	-	-	-	(0)	-	-	-	-	-	(0)
Résultat du 1er semestre 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	69 383	69 383	-	-	-	-	-	69 383
Autres variations	-	48	-	-	48	-	-	-	-	48	-	-	-	-	-	48
<b>Capitaux propres au 30 juin 2019</b>	350 745	2 376 335	(1 205)	-	2 725 875	131	238 256	238 387	69 383	3 033 645	-	-	-	-	-	3 033 645

- (1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.
- (2) Impact capitaux propres de l'adoption de la norme IFRS 9, norme d'application rétrospective simplifiée, norme obligatoire à compter du 1er janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017.
- (3) Impact capitaux propres de l'adoption de la norme IFRS 16 normes d'application prospective. Pour la première application de la norme IFRS 16, le Groupe a choisi d'appliquer la méthode rétrospective modifiée sans retraitement des informations comparatives 2019. L'application de la norme IFRS 16 n'a pas d'impact sur les capitaux propres.

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>92 837</b>	<b>168 007</b>	<b>94 002</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		6 883	13 701	6 032
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		-	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		11 046	16 107	12 282
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Résultat net des activités d'investissement		(76)	1 485	(154)
Résultat net des activités de financement		39	44	11
Autres mouvements		26 408	(4 287)	18 003
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements</b>		<b>44 300</b>	<b>27 050</b>	<b>36 174</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		736 928	423 139	74 621
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(556 022)	(669 152)	(252 502)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		85 037	(187 423)	16 529
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		(207 744)	(45 076)	(55 174)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Impôts versés		(20 345)	(26 881)	(7 378)
<b>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>		<b>37 854</b>	<b>(505 393)</b>	<b>(223 904)</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>		<b>174 991</b>	<b>(310 335)</b>	<b>(93 728)</b>
Flux liés aux participations (1)		(4 074)	8 886	8 780
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(17 039)	(32 106)	(15 229)
Flux provenant des activités abandonnées		-	-	-
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>		<b>(21 113)</b>	<b>(23 220)</b>	<b>(6 449)</b>
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)		242	3 325	(6 776)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)		(1 919)	30 850	35 378
Flux provenant des activités abandonnées		-	-	-
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>		<b>(1 677)</b>	<b>34 175</b>	<b>28 602</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)</b>		<b>152 201</b>	<b>(299 380)</b>	<b>(71 575)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>		<b>346 419</b>	<b>645 799</b>	<b>645 799</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		61 868	60 120	60 120
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		284 551	585 679	585 679
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>		<b>498 620</b>	<b>346 419</b>	<b>574 224</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		62 581	61 868	77 068
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		436 039	284 551	497 156
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>152 201</b>	<b>(299 380)</b>	<b>(71 575)</b>

\* Composé du solde net du poste "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en actifs non courants destinés à être cédés).

\*\* Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.5 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

- (1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours du premier semestre 2019, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de Crédit Agricole Atlantique Vendée s'élève à – 4 074 milliers d'euros, portant notamment sur l'acquisition de titres de participations tels que SACAM FIRECA ou Crédit Agricole Régional Développement.
- (2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par Crédit Agricole Atlantique Vendée s'élève et les Caisses Locales à ses actionnaires/sociétaires à hauteur de 16 960 milliers d'euros pour le premier semestre 2019 et la souscription de parts sociales des Caisses Locales par les sociétaires pour 16 976 milliers d'euros.
- (3) Au cours du premier semestre 2018, l'opération de titrisation originée par les 39 Caisse régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2018 » a permis de placer pour 35 740 milliers d'euros de titres seniors auprès d'investisseurs européens.  
L'opération de titrisation « FCT Crédit Agricole Habitat 2019 » réalisée au cours du premier semestre 2019 est une opération auto-souscrite qui n'a pas dégagée de flux de trésorerie significatif provenant des activités de financement. L'opération 2019 est détaillée dans les notes 2 et 12.

## NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMÉS

### 1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées

#### 1.1 Normes applicables et comparabilité

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de la caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée au 30 juin 2019 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2018 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « *carve out* »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2019 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2019.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
<b>IFRS 16 Contrats de location</b> Remplacement d'IAS 17 sur la comptabilisation des contrats de location et des interprétations liées (IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 Avantages dans les contrats de location et SIC 27 Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location)	31 octobre 2017 (UE 2017/1986)	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Oui
<b>Amendement à IFRS 9 Instruments financiers</b> Options de remboursement anticipé avec pénalité négative	22 mars 2018 (UE 2018/498)	1 <sup>er</sup> janvier 2019 (1)	Oui
<b>Interprétation IFRIC 23 Positions fiscales incertaines</b> Clarifications à IAS 12 <i>Impôt sur le résultat</i>	24 octobre 2018 (UE 2018/1595)	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Oui

<b>Améliorations des IFRS cycle 2015-2017 :</b> - IAS 12 Impôt sur le résultat - IAS 23 Coût d'emprunt - IFRS 3/IFRS 11 Regroupement d'entreprises	15 mars 2019 (UE 2019/412)	1 <sup>er</sup> janvier 2019 1 <sup>er</sup> janvier 2019 1 <sup>er</sup> janvier 2019	Oui Oui Oui
<b>Amendement à IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises</b> Précisions pour l'investisseur sur la comptabilisation des intérêts long terme accordés à une entreprise associée / coentreprise	11 février 2019 (UE 2019/237)	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Oui
<b>Amendement à IAS 19 Avantages au personnel</b> Clarifications sur les conséquences d'une modification, réduction ou liquidation de régime sur la détermination du coût des services rendus et de l'intérêt net	14 mars 2019 (UE 2019/402)	1 <sup>er</sup> janvier 2019	Oui

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

Ainsi, le groupe Crédit Agricole publie pour la première fois à compter du 1er janvier 2019 ses états financiers IFRS en application de la norme IFRS 16 Contrats de location.

La norme IFRS 16 *Contrats de location* remplace la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 Avantages dans les contrats de location et SIC 27 Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location).

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 impose pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Pour la première application de la norme IFRS 16, le Groupe a choisi d'appliquer la méthode rétrospective modifiée sans retraitement des informations comparatives 2019 conformément au paragraphe C5(b) de la norme IFRS 16 pour les contrats antérieurement classés en contrats de location simple en application d'IAS 17. Selon cette approche, le Groupe a comptabilisé au 1<sup>er</sup> janvier 2019 une obligation locative évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers restants et un actif au titre du droit d'utilisation évalué au montant de la dette locative ajusté, le cas échéant, du montant des loyers payés d'avance ou à payer qui étaient comptabilisés dans l'état de la situation financière immédiatement avant la date de première application.

Pour les contrats de location précédemment classés en tant que contrats de location-financement, l'entité a reclassé la valeur comptable de l'actif locatif et du passif locatif en tant que droit d'utilisation et passif locatif à la date de première application.

L'application de la norme IFRS 16 n'a pas d'impact sur les capitaux propres.

A la date de transition, le Groupe a choisi d'appliquer les mesures simplificatrices suivantes proposées par la norme :

- absence d'ajustement au titre des contrats dont le terme de la durée se situe dans les douze mois suivant la date de première application. Cela concerne notamment les baux 3/6/9 qui sont en situation de tacite prolongation à la date de première application,
- absence d'ajustement au titre des contrats de location dont les biens sous-jacents sont de faible valeur,
- ajustement du droit d'utilisation du montant comptabilisé au 31 décembre 2018 dans l'état de la situation financière au titre de la provision pour contrats déficitaires,
- exclusion des coûts directs initiaux de l'évaluation du droit d'utilisation.

Le Groupe a également choisi de ne pas réapprécier si un contrat est ou contient un contrat de location à la date de transition. Pour les contrats conclus avant la date de transition, le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 aux contrats identifiés comme des contrats de location en application d'IAS 17 et IFRIC 4.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est le taux d'endettement marginal à la date d'application initiale d'IFRS 16, fondé sur la durée résiduelle du contrat au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les droits d'utilisation constatés à la date de première application concernent essentiellement des baux immobiliers (agences bancaires essentiellement) et des véhicules de services.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2019 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2019.

## **1.2 Principes et méthodes comptables**

### **➤ Contrats de location (IFRS 16)**

Le groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

#### **Contrats de location dont le groupe est bailleur**

Les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location-financement, soit en opérations de location simple.

- S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au locataire financée par un crédit accordé par le bailleur. L'analyse de la substance économique des opérations de location-financement conduit le bailleur à :
  - a) Sortir du bilan l'immobilisation louée ;
  - b) Constaté une créance financière sur le client parmi les « actifs financiers au coût amorti » pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de location à recevoir par le bailleur au titre du contrat de location, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
  - c) Comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles portant sur la créance financière et la valeur nette comptable de l'immobilisation louée.
  - d) Décomposer les produits correspondant aux loyers entre d'une part les intérêts d'autre part l'amortissement du capital.
- S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur comptabilise les biens loués parmi les « immobilisations corporelles » à l'actif de son bilan et enregistre les produits de location de manière linéaire parmi les « produits des autres activités » au compte de résultat.

#### **Contrats de location dont le groupe est preneur**

Les opérations de location sont comptabilisées dans le bilan à la date de mise à disposition de l'actif loué. Le preneur constate un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué parmi les immobilisations corporelles pendant la durée estimée du contrat et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers parmi les passifs divers sur cette même durée.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et option de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

En France, la durée retenue pour les baux commerciaux dits « 3/6/9 » est généralement de 9 ans avec une période initiale non résiliable de 3 ans.

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un indice et les paiements que le preneur s'attend à payer au titre des garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalité de résiliation anticipée. Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux et la TVA non déductible sur les loyers sont exclus du calcul de la dette et sont comptabilisés en charges générales d'exploitation.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est par défaut le taux d'endettement marginal du locataire sur la durée du

contrat à la date de signature du contrat, lorsque le taux implicite n'est pas aisément déterminable.

La charge correspondant aux loyers est décomposée entre d'une part les intérêts et d'autre part l'amortissement du capital.

Le droit d'utilisation de l'actif est évalué à la valeur initiale de la dette locative augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance et des coûts de remise en état. Il est amorti sur la durée estimée du contrat.

La dette locative et le droit d'utilisation peuvent être ajustés en cas de modification du contrat de location, de ré estimation de la durée de location ou de révision des loyers liée à l'application d'indices ou de taux.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des passifs de location chez le preneur.

Conformément à l'exception prévue par la norme, les contrats de location à court terme (durée initiale inférieure à douze mois) et les contrats de location dont la valeur à neuf du bien loué est de faible valeur ne sont pas comptabilisés au bilan, les charges de location correspondantes sont enregistrées de manière linéaire dans le compte de résultat parmi les charges générales d'exploitation.

Conformément aux dispositions prévues par la norme, le Groupe n'applique pas la norme IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles.

## ***2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période***

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 30 juin 2019 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 Périmètre de consolidation au 30 juin 2019.

Au 30/06/2019, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2019) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales et LCL, le 23 mai 2019. Cette transaction est le second RMBS français auto-souscrit du Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2019 pour un montant de 15 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT.

Dans le cadre de cette titrisation interne au Groupe, Crédit Agricole Atlantique Vendée a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 422,7 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2019. Elle a souscrit des obligations seniors pour 361,4 millions d'euros et pour 61,3 millions d'euros de titres subordonnés.

### **3. *Risque de crédit***

(Cf. chapitre "Facteurs de risque – Risques de crédit" du Document de référence de Crédit Agricole S.A.)

Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

**ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : TITRES DE DETTES**

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
<b>Au 1er janvier 2019</b>	<b>930 348</b>	<b>(656)</b>	-	-	-	-	<b>930 348</b>	<b>(656)</b>	<b>929 692</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Bucket 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	<b>930 348</b>	<b>(656)</b>	-	-	-	-	<b>930 348</b>	<b>(656)</b>	<b>929 692</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>38 472</b>	<b>89</b>	-	-	-	-	<b>38 472</b>	<b>89</b>	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,...	219 157	(5)	-	-	-	-	219 157	(5)	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(180 685)	3	-	-	-	-	(180 685)	3	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	91	-	-	-	-	-	91	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>968 820</b>	<b>(567)</b>	-	-	-	-	<b>968 820</b>	<b>(567)</b>	<b>968 253</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Au 30 juin 2019</b>	<b>968 820</b>	<b>(567)</b>	-	-	-	-	<b>968 820</b>	<b>(567)</b>	<b>968 253</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif).

**ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)**

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
<b>Au 1er janvier 2019</b>	337 992	(1)	-	-	-	-	337 992	(1)	337 991
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Bucket 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	337 992	(1)	-	-	-	-	337 992	(1)	337 991
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	12 458	-	-	-	-	-	12 458	-	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination.... (2)	188 957	(3)	-	-	-	-	188 957	(3)	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(176 499)	-	-	-	-	-	(176 499)	-	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	3	-	-	-	-	-	3	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	350 450	(1)	-	-	-	-	350 450	(1)	350 449
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	2 188	-	-	-	-	-	2 188	-	-
<b>Au 30 juin 2019</b>	352 638	(1)	-	-	-	-	352 638	(1)	352 637
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

## ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
<i>En milliers d'euros</i>									
<b>Au 1er janvier 2019</b>	<b>15 405 331</b>	<b>(27 035)</b>	<b>952 794</b>	<b>(46 214)</b>	<b>330 096</b>	<b>(218 415)</b>	<b>16 688 221</b>	<b>(291 664)</b>	<b>16 396 557</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>(21 526)</b>	<b>(4 890)</b>	<b>4 737</b>	<b>9 888</b>	<b>16 789</b>	<b>(9 067)</b>	-	<b>(4 069)</b>	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(385 952)	1 941	385 952	(5 937)			-	(3 996)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	374 332	(6 908)	(374 332)	15 413			-	8 505	
Transferts vers Bucket 3 (1)	(13 947)	116	(20 799)	1 094	34 746	(14 161)	-	(12 951)	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	4 041	(39)	13 916	(682)	(17 957)	5 094	-	4 373	
<b>Total après transferts</b>	<b>15 383 805</b>	<b>(31 925)</b>	<b>957 531</b>	<b>(36 326)</b>	<b>346 885</b>	<b>(227 482)</b>	<b>16 688 221</b>	<b>(295 733)</b>	<b>16 392 488</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>815 347</b>	<b>3 072</b>	<b>(44 835)</b>	<b>(10 731)</b>	<b>(28 630)</b>	<b>15 615</b>	<b>741 882</b>	<b>7 956</b>	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	2 350 390	(6 866)	76 522	(4 272)			2 426 912	(11 138)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(1 535 043)	3 107	(121 357)	5 054	(21 968)	16 879	(1 678 368)	25 040	
Passages à perte					(6 662)	6 498	(6 662)	6 498	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	1	-	39	-	40	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		6 831		(11 514)		(8 727)		(13 410)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	926	-	926	
<b>Total</b>	<b>16 199 152</b>	<b>(28 853)</b>	<b>912 696</b>	<b>(47 057)</b>	<b>318 255</b>	<b>(211 867)</b>	<b>17 430 103</b>	<b>(287 777)</b>	<b>17 142 326</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	12 514		(850)		(1 143)		10 521		
<b>Au 30 juin 2019</b>	<b>16 211 666</b>	<b>(28 853)</b>	<b>911 846</b>	<b>(47 057)</b>	<b>317 112</b>	<b>(211 867)</b>	<b>17 440 624</b>	<b>(287 777)</b>	<b>17 152 847</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.

## ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES : TITRES DE DETTES

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)					
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
<i>En milliers d'euros</i>								
<b>Au 1er janvier 2019</b>	2 899	(3)	-	-	-	-	2 899	(3)
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>								
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Bucket 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	2 899	(3)	-	-	-	-	2 899	(3)
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>								
Réévaluation de juste valeur sur la période	(34)	-	-	-	-	-	(34)	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	-	-	-	-	-	-	-	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(53)	-	-	-	-	-	(53)	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	2 812	(3)	-	-	-	-	2 812	(3)
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Au 30 juin 2019</b>	2 812	(3)	-	-	-	-	2 812	(3)
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes).

## ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
<b>Au 1er janvier 2019</b>	<b>1 812 238</b>	<b>(4 402)</b>	<b>47 464</b>	<b>(2 921)</b>	<b>7 190</b>	<b>-</b>	<b>1 866 892</b>	<b>(7 323)</b>	<b>1 859 569</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>(3 583)</b>	<b>(102)</b>	<b>3 027</b>	<b>17</b>	<b>556</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(85)</b>	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(15 397)	178	15 397	(370)			-	(192)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	12 149	(280)	(12 149)	387			-	107	
Transferts vers Bucket 3 (1)	(430)	10	(367)	10	797	(20)	-	-	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	95	(10)	146	(10)	(241)	20	-	-	
<b>Total après transferts</b>	<b>1 808 655</b>	<b>(4 504)</b>	<b>50 491</b>	<b>(2 904)</b>	<b>7 746</b>	<b>-</b>	<b>1 866 892</b>	<b>(7 408)</b>	<b>1 859 484</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>(21 637)</b>	<b>(74)</b>	<b>(2 179)</b>	<b>(435)</b>	<b>(386)</b>	<b>-</b>	<b>(24 202)</b>	<b>(509)</b>	
Nouveaux engagements donnés (2)	783 111	(2 710)	15 062	(1 052)			798 173	(3 762)	
Extinction des engagements	(804 372)	2 266	(17 618)	1 221	(404)	-	(822394)	3 487	
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		370		(604)		-		(234)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	Tableau -	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	(376)	-	377	-	18	-	19	-	
<b>Au 30 juin 2019</b>	<b>1 787 018</b>	<b>(4 578)</b>	<b>48 312</b>	<b>(3 339)</b>	<b>7 360</b>	<b>-</b>	<b>1 842 690</b>	<b>(7 917)</b>	<b>1 834 773</b>

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des engagements classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

## ENGAGEMENTS DE GARANTIE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>En milliers d'euros</i>									
<b>Au 1er janvier 2019</b>	<b>510 313</b>	<b>(1 161)</b>	<b>3 322</b>	<b>(380)</b>	<b>24 936</b>	<b>(10 770)</b>	<b>538 571</b>	<b>(12 311)</b>	<b>526 260</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre</b>	<b>(2 300)</b>	<b>(10)</b>	<b>1 666</b>	<b>(139)</b>	<b>634</b>	<b>(10)</b>	-	<b>(159)</b>	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(2 674)	20	2 674	(238)			-	(218)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	982	(30)	(982)	89			-	59	
Transferts vers Bucket 3	(649)	10	(26)	10	675	(20)	-	-	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1	41	(10)	-	-	(41)	10	-	-	
<b>Total après transferts</b>	<b>508 013</b>	<b>(1 171)</b>	<b>4 988</b>	<b>(519)</b>	<b>25 570</b>	<b>(10 780)</b>	<b>538 571</b>	<b>(12 470)</b>	<b>526 101</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>33 396</b>	<b>(1 215)</b>	<b>216</b>	<b>(179)</b>	<b>860</b>	<b>(414)</b>	<b>34 472</b>	<b>(1 808)</b>	
Nouveaux engagements donnés	109 445	(441)	1 445	(127)			110 890	(568)	
Extinction des engagements	(76 049)	171	(1 229)	43	(5)	24	(77 283)	238	
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(945)		(95)		(438)		(1 478)	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Transferts en actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	865	-	865	-	
<b>Au 30 juin 2019</b>	<b>541 409</b>	<b>(2 386)</b>	<b>5 204</b>	<b>(698)</b>	<b>26 430</b>	<b>(11 194)</b>	<b>573 043</b>	<b>(14 278)</b>	<b>558 765</b>

(1) Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des engagements classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

## 4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

### 4.1 Produits et Charges d'intérêts

<i>En milliers d'euros</i>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>30/06/2018</b>
<b>Sur les actifs financiers au coût amorti</b>	<b>207 374</b>	<b>415 345</b>	<b>208 014</b>
Opérations avec les établissements de crédit	2 421	3 698	1 579
Opérations internes au Crédit Agricole	16 007	31 962	17 004
Opérations avec la clientèle	180 022	362 576	181 656
Opérations de location-financement	-	-	-
Titres de dettes	8 924	17 109	7 775
<b>Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>52</b>	<b>207</b>	<b>153</b>
Opérations avec les établissements de crédit	-	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-	-
Titres de dettes	52	207	153
<b>Intérêts courus et échus des instruments de couverture</b>	<b>1 716</b>	<b>9 866</b>	<b>5 475</b>
<b>Autres intérêts et produits assimilés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>209 142</b>	<b>425 418</b>	<b>213 642</b>
<b>Sur les passifs financiers au coût amorti</b>	<b>(69 959)</b>	<b>(141 477)</b>	<b>(71 545)</b>
Opérations avec les établissements de crédit	(2 443)	(3 924)	(2 587)
Opérations internes au Crédit Agricole	(48 458)	(106 471)	(52 790)
Opérations avec la clientèle	(18 099)	(30 744)	(15 806)
Opérations de location-financement	-	-	-
Dettes représentées par un titre	(959)	(338)	(362)
Dettes subordonnées	-	-	-
<b>Intérêts courus et échus des instruments de couverture</b>	<b>(28 184)</b>	<b>(49 404)</b>	<b>(23 509)</b>
<b>Autres intérêts et charges assimilées</b>	<b>(6)</b>	<b>(11)</b>	<b>(2)</b>
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>(98 149)</b>	<b>(190 892)</b>	<b>(95 056)</b>

(1) dont 4 473 milliers d'euros sur créances dépréciées (*Bucket 3*) au 30 juin 2019 contre 8 937 milliers d'euros au 31 décembre 2018 et 4 434 milliers d'euros au 30 juin 2018.

(2) dont 790 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30 juin 2019 contre 2 162 milliers d'euros au 31 décembre 2018 et 1 150 milliers d'euros au 30 juin 2018.

## 4.2 Produits et charges de commissions

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019			31/12/2018			30/06/2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	395	(100)	295	1 132	(197)	935	573	(110)	463
Sur opérations internes au Crédit Agricole	8 019	(19 845)	(11 826)	15 344	(35 777)	(20 433)	6 134	(18 177)	(12 043)
Sur opérations avec la clientèle	26 279	(962)	25 317	53 919	(1 710)	52 209	27 510	(821)	26 689
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	95	-	95	151	-	151	62	-	62
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	76 105	(6 305)	69 800	141 255	(15 611)	125 644	71 478	(6 861)	64 617
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	1 129	(59)	1 070	2 799	(155)	2 644	1 386	(113)	1 273
<b>Total Produits nets et charges des commissions</b>	<b>112 022</b>	<b>(27 271)</b>	<b>84 751</b>	<b>214 600</b>	<b>(53 450)</b>	<b>161 150</b>	<b>107 143</b>	<b>(26 082)</b>	<b>81 061</b>

Les produits de commissions des opérations sont portés majoritairement par l'activité « Banque de Proximité en France ».

## 4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Dividendes reçus	-	97	1 313
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	1 614	1 773	(93)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	98	10	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	216	(123)	(48)
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à	184	286	155
Résultat de la comptabilité de couverture	62	(1 474)	13
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>2 174</b>	<b>569</b>	<b>1 340</b>

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

En milliers d'euros	30/06/2019			31/12/2018			30/06/2018		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>96 911</b>	<b>(96 909)</b>	<b>2</b>	<b>91 512</b>	<b>(91 512)</b>	<b>-</b>	<b>93 616</b>	<b>(93 616)</b>	<b>-</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	54 235	(42 674)	11 561	43 867	(47 645)	(3 778)	45 756	(47 860)	(2 104)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	42 676	(54 235)	(11 559)	47 645	(43 867)	3 778	47 860	(45 756)	2 104
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>298 868</b>	<b>(298 808)</b>	<b>60</b>	<b>113 273</b>	<b>(114 747)</b>	<b>(1 474)</b>	<b>109 698</b>	<b>(109 685)</b>	<b>13</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	240 927	(57 861)	183 066	80 265	(34 479)	45 786	64 270	(45 415)	18 855
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	57 941	(240 947)	(183 006)	33 008	(80 268)	(47 260)	45 428	(64 270)	(18 842)
<b>Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>395 779</b>	<b>(395 717)</b>	<b>62</b>	<b>204 785</b>	<b>(206 259)</b>	<b>(1 474)</b>	<b>203 314</b>	<b>(203 301)</b>	<b>13</b>

#### 4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

En milliers d'euros	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	37 952	41 651	33 182
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>37 952</b>	<b>41 651</b>	<b>33 182</b>

#### 4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Titres de dettes	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
<b>Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</b>	-	-	-
Titres de dettes	-	(338)	(228)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
<b>Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</b>	-	<b>(338)</b>	<b>(228)</b>
<b>Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti (1)</b>	-	<b>(338)</b>	<b>(228)</b>

(1) Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.9 « Coût du risque ».

#### 4.6 Produits (charges) nets des autres activités

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-	-
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance	-	-	-
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-
Produits nets des immeubles de placement	(30)	(108)	(54)
Autres produits (charges) nets	(102)	(1 268)	(248)
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>(132)</b>	<b>(1 376)</b>	<b>(302)</b>

#### 4.7 Charges générales d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Charges de personnel	(82 094)	(148 824)	(75 120)
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	(8 157)	(11 227)	(9 014)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(39 595)	(78 390)	(37 095)
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>(129 846)</b>	<b>(238 441)</b>	<b>(121 229)</b>

(1) Dont 2 930 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution au 30 juin 2019.

#### 4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>(6 882)</b>	<b>(13 702)</b>	<b>(6 032)</b>
Immobilisations corporelles (1)	(6 839)	(13 563)	(5 960)
Immobilisations incorporelles	(43)	(139)	(72)
<b>Dotations (reprises) aux dépréciations</b>	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>(6 882)</b>	<b>(13 702)</b>	<b>(6 032)</b>

(1) Dont 197 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2019.

## 4.9 Coût du risque

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Bucket 1 et Bucket 2)</b>	<b>(4 709)</b>	<b>(4 178)</b>	<b>(10 067)</b>
<b>Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir</b>	<b>(3 131)</b>	<b>(5 752)</b>	<b>7 275</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	2	1
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(1 729)	(4 757)	7 274
Engagements par signature	(1 402)	(997)	-
<b>Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie</b>	<b>(1 578)</b>	<b>1 574</b>	<b>(17 342)</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(842)	(288)	(17 342)
Engagements par signature	(736)	1 862	-
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Bucket 3)</b>	<b>(1 113)</b>	<b>(10 215)</b>	<b>(675)</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(689)	(10 149)	(2 111)
Engagements par signature	(424)	(66)	1 436
Autres actifs	(112)	6	2
Risques et charges	59	964	(662)
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>(5 875)</b>	<b>(13 423)</b>	<b>(11 402)</b>
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(636)	(4 512)	(1 502)
Récupérations sur prêts et créances	282	3 393	377
comptabilisés au coût amorti	282	3 393	377
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-
Décotes sur crédits restructurés	-	(5)	(3)
Pertes sur engagements par signature	(20)	-	-
Autres pertes	-	-	-
Autres produits	-	-	-
<b>Coût du risque</b>	<b>(6 249)</b>	<b>(14 547)</b>	<b>(12 530)</b>

## 4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>76</b>	<b>(1 485)</b>	<b>154</b>
Plus-values de cession	203	557	262
Moins-values de cession	(127)	(2 042)	(108)
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Plus-values de cession	-	-	-
Moins-values de cession	-	-	-
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>76</b>	<b>(1 485)</b>	<b>154</b>

## 4.11 Impôts

### ➤ Charge d'impôt

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
Charge d'impôt courant	(28 111)	(40 747)	(26 767)
Charge d'impôt différé	4 657	(4 203)	1 682
<b>Total Charge d'impôt</b>	<b>(23 454)</b>	<b>(44 950)</b>	<b>(25 285)</b>

### RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPÔTS THÉORIQUE AVEC LE TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ

#### ✓ AU 30 JUIN 2019

<i>En milliers d'euros</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	92 837	34,43%	(31 964)
Effet des différences permanentes			11 609
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-
Effet de l'imposition à taux réduit			(114)
Changement de taux			(3 585)
Effet des autres éléments			600
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>25,26%</b>	<b>(23 454)</b>

La variation des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres s'élève à 118 milliers d'euros au 30 juin 2019. Le total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres s'élève à :

- Impôt différé actif : 2 011 milliers d'euros relatifs aux engagements postérieurs à l'emploi,
- Impôt différé passif : 8 561 milliers d'euros relatifs essentiellement à la réévaluation des titres de capitaux propres à la juste valeur par Capitaux Propres non Recyclables.

Aucun actif d'impôt différé n'est constaté au titre des réévaluations négatives des titres de capitaux propres à la juste valeur par Capitaux Propres non Recyclables.

✓ **AU 31 DÉCEMBRE 2018**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Base</b>	<b>Taux d'impôt</b>	<b>Impôt</b>
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	168 007	34,43%	(57 845)
Effet des différences permanentes			10 847
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-
Effet de l'imposition à taux réduit			(545)
Changement de taux			(1 166)
Effet des autres éléments			3 760
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>26,75%</b>	<b>(44 950)</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2018.

✓ **AU 30 JUIN 2018**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>Base</b>	<b>Taux d'impôt</b>	<b>Impôt</b>
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	94 002	34,43%	(32 365)
Effet des différences permanentes			9 263
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-
Effet de l'imposition à taux réduit			-
Changement de taux			(3 497)
Effet des autres éléments			1 514
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>26,69%</b>	<b>(25 085)</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2018.

## 4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

### DÉTAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>			
<b>Gains et pertes sur écarts de conversion</b>	-	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-	-
Transferts en résultat	-	-	-
Autres variations	-	-	-
<b>Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</b>	<b>(34)</b>	<b>(200)</b>	<b>(140)</b>
Ecart de réévaluation de la période	(34)	(200)	(140)
Transferts en résultat	-	-	-
Autres variations	-	-	-
<b>Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture</b>	-	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-	-
Transferts en résultat	-	-	-
Autres variations	-	-	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-	-
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>11</b>	<b>66</b>	<b>52</b>
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>	-	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>(23)</b>	<b>(134)</b>	<b>(88)</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(1 661)	(349)	-
<b>Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre</b>	-	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-	-
Transferts en réserves	-	-	-
Autres variations	-	-	-
<b>Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables</b>	<b>8 175</b>	<b>(101 853)</b>	<b>(53 038)</b>
Ecart de réévaluation de la période	8 175	(100 741)	(52 861)
Transferts en réserves	-	(1 112)	(177)
Autres variations	-	-	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-	-
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>107</b>	<b>3 975</b>	<b>2 362</b>
<b>Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	-	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>	-	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>6 621</b>	<b>(98 227)</b>	<b>(50 676)</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>6 598</b>	<b>(98 361)</b>	<b>(52 764)</b>
Dont part du Groupe	6 598	(98 361)	(50 764)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-

## VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET EFFETS D'IMPÔTS

	31/12/2018				Variation				30/06/2019			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>En milliers d'euros</i>												
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>												
Gains et pertes sur écarts de conversion	-	-	1	-	(204)	-	(203)	(204)	-	-	1	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	213	(59)	154	154	109	(29)	80	80	179	(48)	131	131
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	(358)	120	(238)	(235)	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	213	(59)	155	154	(453)	91	(361)	(359)	179	(48)	132	131
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>213</b>	<b>(59)</b>	<b>155</b>	<b>154</b>	<b>(453)</b>	<b>91</b>	<b>(361)</b>	<b>(359)</b>	<b>179</b>	<b>(48)</b>	<b>132</b>	<b>131</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(10 878)	2 810	(8 068)	(8 068)	(12 154)	3 158	(8 996)	(8 995)	(12 539)	3 239	(9 300)	(9 300)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	-	-	-	-	505	(174)	331	331	-	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	247 894	(8 191)	239 703	239 703	256 276	(8 568)	247 708	247 708	256 069	(8 513)	247 556	247 556
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	237 016	(5 381)	231 635	231 635	244 627	(5 584)	239 043	239 044	243 530	(5 274)	238 256	238 256
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>237 016</b>	<b>(5 381)</b>	<b>231 635</b>	<b>231 635</b>	<b>244 627</b>	<b>(5 584)</b>	<b>239 043</b>	<b>239 044</b>	<b>243 530</b>	<b>(5 274)</b>	<b>238 256</b>	<b>238 256</b>
<b>GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>237 229</b>	<b>(5 440)</b>	<b>231 790</b>	<b>231 789</b>	<b>244 174</b>	<b>(5 493)</b>	<b>238 682</b>	<b>238 685</b>	<b>243 709</b>	<b>(5 322)</b>	<b>238 388</b>	<b>238 387</b>

## 5. Informations sectorielles

### ➤ Définition des secteurs opérationnels

Compte tenu de la définition des secteurs opérationnels et de leurs critères de présentation, l'ensemble des activités de Crédit Agricole Atlantique Vendée se situe dans le secteur « banque de proximité en France ».

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités. La Caisse régionale Atlantique Vendée opère son activité en France sur les départements de la Loire-Atlantique et de la Vendée.

## 6. Notes relatives au bilan

### 6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	11 039	11 188
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	381 554	484 105
Instruments de capitaux propres	953	855
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	380 601	483 250
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	□	□
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	□	□
<b>Valeur au bilan</b>	<b>392 593</b>	<b>495 293</b>
Dont Titres prêtés	□	□

#### Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
<b>Instruments de capitaux propres</b>	□	□
Actions et autres titres à revenu variable	□	□
<b>Titres de dettes</b>	□	□
Effets publics et valeurs assimilées	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	□	□
OPCVM	□	□
<b>Prêts et créances</b>	□	□
Créances sur les établissements de crédit	□	□
Créances sur la clientèle	□	□
Titres reçus en pension livrée	□	□
Valeurs reçues en pension	□	□
<b>Instruments dérivés</b>	<b>11 039</b>	<b>11 188</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>11 039</b>	<b>11 188</b>

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

#### **Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Actions et autres titres à revenu variable	□	□
Titres de participation non consolidés	953	855
<b>Total instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>953</b>	<b>855</b>

#### **Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Titres de dettes</b>	<b>380 601</b>	<b>483 250</b>
Effets publics et valeurs assimilées	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	14 838	14 626
OPCVM	365 763	468 624
<b>Prêts et créances</b>	□	□
Créances sur les établissements de crédit	□	□
Créances sur la clientèle	□	□
Titres reçus en pension livrée	□	□
Valeurs reçues en pension	□	□
<b>Total instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI à la juste valeur par résultat</b>	<b>380 601</b>	<b>483 250</b>

#### **Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Prêts et créances</b>	□	□
Créances sur les établissements de crédit	□	□
Créances sur la clientèle	□	□
<b>Titres de dettes</b>	□	□
Effets publics et valeurs assimilées	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	□	□
<b>Total Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	□	□

#### **Passifs financiers à la juste valeur par résultat**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	11 624	9 832
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	□	□
<b>Valeur au bilan</b>	<b>11 624</b>	<b>9 832</b>

## Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Titres vendus à découvert	□	□
Titres donnés en pension livrée	□	□
Dettes représentées par un titre	□	□
Dettes envers la clientèle	□	□
Dettes envers les établissements de crédit	□	□
Instruments dérivés	11 624	9 832
<b>Valeur au bilan</b>	<b>11 624</b>	<b>9 832</b>

## 6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019			31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	2 812	176	□	2 899	214	□
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 532 199	274 642	(18 576)	1 520 490	264 346	(16 453)
<b>Total</b>	<b>1 535 011</b>	<b>274 818</b>	<b>(18 576)</b>	<b>1 523 389</b>	<b>264 560</b>	<b>(16 453)</b>

### Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019			31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	□	□	□	□	□	□
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 812	176	□	2 899	214	□
<b>Total des titres de dettes</b>	<b>2 812</b>	<b>176</b>	□	<b>2 899</b>	<b>214</b>	□
Prêts et créances sur les établissements de crédit	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances sur la clientèle	□	□	□	□	□	□
<b>Total des prêts et créances</b>	□	□	□	□	□	□
<b>Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>2 812</b>	<b>176</b>	□	<b>2 899</b>	<b>214</b>	□
Impôts		(48)	□		(58)	□
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)</b>		<b>128</b>	□		<b>156</b>	□

## Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

	30/06/2019			31/12/2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>En milliers d'euros</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	2 562	□	□	2 287	□	□
Titres de participation non consolidés	1 529 637	274 642	(18 576)	1 518 203	264 346	(16 453)
<b>Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>1 532 199</b>	<b>274 642</b>	<b>(18 576)</b>	<b>1 520 490</b>	<b>264 346</b>	<b>(16 453)</b>
Impôts		(8 515)	□		(8 194)	□
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (net d'impôt)</b>		<b>266 127</b>	<b>(18 576)</b>		<b>256 152</b>	<b>(16 453)</b>

Placements dans des instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

	30/06/2019			31/12/2018		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)
<i>En milliers d'euros</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	□	□	□	57	□	□
Titres de participation non consolidés	□	□	□	2 056	1 112	□
<b>Total Placements dans des instruments de capitaux propres</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>□</b>	<b>2 113</b>	<b>1 112</b>	<b>□</b>
Impôts		□	□		□	□
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (net d'impôt) (1)</b>		<b>□</b>	<b>□</b>		<b>1 112</b>	<b>□</b>

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

### 6.3 Actifs financiers au coût amorti

<i>En milliers d'euros</i>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 362 909	1 258 070
Prêts et créances sur la clientèle	17 152 847	16 396 557
Titres de dettes	968 253	929 692
<b>Valeur au bilan</b>	<b>19 484 009</b>	<b>18 584 319</b>

#### **Prêts et créances sur les établissements de crédit**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et prêts	24 960	6 264
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)	24 910	6 064
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)	□	□
Valeurs reçues en pension	□	□
Titres reçus en pension livrée	326 178	330 234
Prêts subordonnés	1 500	1 494
Autres prêts et créances	□	□
<b>Valeur brute</b>	<b>352 638</b>	<b>337 992</b>
Dépréciations	(1)	(1)
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b>	<b>352 637</b>	<b>337 991</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires	420 031	297 530
Titres reçus en pension livrée	□	□
Comptes et avances à terme	590 241	622 549
Prêts subordonnés	□	□
<b>Total prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>	<b>1 010 272</b>	<b>920 079</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 362 909</b>	<b>1 258 070</b>

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie

## Prêts et créances sur la clientèle

<i>En milliers d'euros</i>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	10 706	9 006
Autres concours à la clientèle	17 336 183	16 584 362
Valeurs reçues en pension	□	□
Titres reçus en pension livrée	□	□
Prêts subordonnés	□	□
Avances en comptes courants d'associés	15 410	13 783
Comptes ordinaires débiteurs	78 325	81 070
<b>Valeur brute</b>	<b>17 440 624</b>	<b>16 688 221</b>
Dépréciations	(287 777)	(291 664)
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>17 152 847</b>	<b>16 396 557</b>
<b>Opérations de location-financement</b>		
Location-financement immobilier	□	□
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	□	□
<b>Valeur brute</b>	□	□
Dépréciations	□	□
<b>Valeur nette des opérations de location-financement</b>	□	□
<b>Valeur au bilan</b>	<b>17 152 847</b>	<b>16 396 557</b>

## Titres de dettes

<i>En milliers d'euros</i>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Effets publics et valeurs assimilées	422 022	425 760
Obligations et autres titres à revenu fixe	546 798	504 588
<b>Total</b>	<b>968 820</b>	<b>930 348</b>
Dépréciations	(567)	(656)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>968 253</b>	<b>929 692</b>

### 6.4 Exposition au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions de Crédit Agricole Atlantique Vendée au risque souverain sont les suivantes :

➤ **Activité bancaire**

30/06/2019	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
<i>En milliers d'euros</i>							
Arabie Saoudite	□	□	□	□	□	□	□
Argentine	□	□	□	□	□	□	□
Autriche	□	□	□	8 484	8 484	□	8 484
Belgique	□	□	□	18 268	18 268	□	18 268
Brésil	□	□	□	□	□	□	□
Chine	□	□	□	□	□	□	□
Espagne	□	□	□	□	□	□	□
Etats-Unis	□	□	□	□	□	□	□
France	□	□	□	395 176	395 176	□	395 176
Grèce	□	□	□	□	□	□	□
Hong Kong	□	□	□	□	□	□	□
Iran	□	□	□	□	□	□	□
Irlande	□	□	□	□	□	□	□
Italie	□	□	□	□	□	□	□
Japon	□	□	□	□	□	□	□
Lituanie	□	□	□	□	□	□	□
Pologne	□	□	□	□	□	□	□
Royaume-Uni	□	□	□	□	□	□	□
Russie	□	□	□	□	□	□	□
Syrie	□	□	□	□	□	□	□
Turquie	□	□	□	□	□	□	□
Ukraine	□	□	□	□	□	□	□
Venezuela	□	□	□	□	□	□	□
Yémen	□	□	□	□	□	□	□
Autres pays souverains	□	□	□	□	□	□	□
<b>Total</b>	□	□	□	<b>421 928</b>	<b>421 928</b>	□	<b>421 928</b>

31/12/2018	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
<i>En milliers d'euros</i>							
Arabie Saoudite	□	□	□	□	□	□	□
Argentine	□	□	□	□	□	□	□
Argentine	□	□	□	□	□	□	□
Autriche	□	□	□	8 431	8 431	□	8 431
Belgique	□	□	□	18 826	18 826	□	18 826
Brésil	□	□	□	□	□	□	□
Chine	□	□	□	□	□	□	□
Espagne	□	□	□	□	□	□	□
Etats-Unis	□	□	□	□	□	□	□
France	□	□	□	398 406	398 406	□	398 406
Grèce	□	□	□	□	□	□	□
Hong Kong	□	□	□	□	□	□	□
Irlande	□	□	□	□	□	□	□
Italie	□	□	□	□	□	□	□
Japon	□	□	□	□	□	□	□
Maroc	□	□	□	□	□	□	□
Portugal	□	□	□	□	□	□	□
Royaume-Uni	□	□	□	□	□	□	□
Russie	□	□	□	□	□	□	□
Syrie	□	□	□	□	□	□	□
Turquie	□	□	□	□	□	□	□
Ukraine	□	□	□	□	□	□	□
Venezuela	□	□	□	□	□	□	□
Yémen	□	□	□	□	□	□	□
Autres pays souverains	□	□	□	□	□	□	□
<b>Total</b>	□	□	□	<b>425 663</b>	<b>425 663</b>	□	<b>425 663</b>

## 6.5 Passifs financiers au coût amorti

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2019	31/12/2018
Dettes envers les établissements de crédit	12 071 281	11 382 069
Dettes envers la clientèle	5 715 285	5 526 210
Dettes représentées par un titre	836 691	814 410
<b>Valeur au bilan</b>	<b>18 623 257</b>	<b>17 722 689</b>

## DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>En milliers d'euros</i>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	11 448	16 350
dont comptes ordinaires créditeurs (1)	8 902	15 495
dont comptes et emprunts au jour le jour (1)	□	□
Valeurs données en pension	□	□
Titres donnés en pension livrée	326 784	331 141
<b>Total</b>	<b>338 232</b>	<b>347 491</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	105	3 680
Comptes et avances à terme	11 732 944	11 030 898
Titres donnés en pension livrée	□	□
<b>Total</b>	<b>11 733 049</b>	<b>11 034 578</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>12 071 281</b>	<b>11 382 069</b>

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

## DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

<i>En milliers d'euros</i>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Comptes ordinaires créditeurs	4 623 860	4 582 212
Comptes d'épargne à régime spécial	77 368	60 243
Autres dettes envers la clientèle	1 014 057	883 755
Titres donnés en pension livrée	□	□
<b>Valeur au bilan</b>	<b>5 715 285</b>	<b>5 526 210</b>

## DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

<i>En milliers d'euros</i>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Bons de caisse	448	444
Titres du marché interbancaire	□	□
Titres de créances négociables	779 180	755 023
Emprunts obligataires	57 063	58 943
Autres dettes représentées par un titre	□	□
<b>Valeur au bilan</b>	<b>836 691</b>	<b>814 410</b>

## 6.6 Immeubles de placement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2019
Valeur brute	3 699	-	6	(78)	-	-	3 627
Amortissements et dépréciations	(2 350)	-	(46)	6	-	-	(2 390)
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>1 349</b>	<b>-</b>	<b>(40)</b>	<b>(72)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 237</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Valeur brute	3 693	3 693		6				3 699
Amortissements et dépréciations	(2 241)	(2 241)		(109)				(2 350)
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>1 452</b>	<b>1 452</b>		<b>(103)</b>				<b>1 349</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

## 6.7 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	01/01/2019 (2)	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2019
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>								
Valeur brute	308 290	309 973	-	17 626	(1969)	-	-	325 630
Amortissements et dépréciations (1)	(151 683)	(151 683)	-	(6 840)	1263	-	-	(157 260)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>156 607</b>	<b>158 290</b>	<b>-</b>	<b>10 786</b>	<b>(706)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>168 370</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>								
Valeur brute	1891	1891	-	-	-	-	-	1 891
Amortissements et dépréciations	(1762)	(1762)	-	(43)	-	-	-	(1 805)
<b>Valeur au bilan</b>	<b>129</b>	<b>129</b>	<b>-</b>	<b>(43)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>86</b>

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(2) Impact de la comptabilisation du droit d'utilisation dans le cadre de la première application de la norme IFRS 16 *Contrats de location* (Cf. note 1.1 "Normes applicables et comparabilité").

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>								
Valeur brute	286 090	286 090	-	34 894	(12 694)	-	-	<b>308 290</b>
Amortissements et dépréciations (1)	(146 496)	(146 496)	-	(13 562)	8 375	-	-	<b>(151 683)</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>139 594</b>	<b>139 594</b>	<b>-</b>	<b>21 332</b>	<b>(4 319)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>156 607</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>								
Valeur brute	1845	1845	-	46	-	-	-	<b>1 891</b>
Amortissements et dépréciations	(1622)	(1622)	-	(139)	-	-	-	<b>(1 762)</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>223</b>	<b>223</b>	<b>-</b>	<b>(93)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>129</b>

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

## 6.8 Provisions

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2019
Risques sur les produits épargne-logement	19 115	-	3 963	-	(27)	-	-	23 051
Risques d'exécution des engagements par signature	19 634	-	21 362	-	(18 801)	-	-	22 195
Risques opérationnels	6 212	-	-	-	(38)	-	-	6 174
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	8 446	-	2 320	(53)	-	-	1 661	12 374
Litiges divers	11 957	-	404	(72)	(231)	-	-	12 058
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	5 871	-	1 308	(1 198)	(1 208)	-	-	4 773
<b>TOTAL</b>	<b>71 235</b>	<b>-</b>	<b>29 357</b>	<b>(1 323)</b>	<b>(20 305)</b>	<b>-</b>	<b>1 661</b>	<b>80 625</b>

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Risques sur les produits épargne-logement	18 559	18 559	-	855	-	(300)	-	-	19 115
Risques d'exécution des engagements par signature	10 704	10 704	-	18 986	-	(19 785)	-	9 732	19 634
Risques opérationnels	6 228	6 228	-	6 174	(4 054)	(2 136)	-	-	6 212
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	8 620	8 620	-	3 906	(3 894)	(49)	-	(137)	8 446
Litiges divers	12 886	12 886	-	1 938	(277)	(2 590)	-	-	11 957
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	5 668	5 668	-	4 021	(3 696)	(590)	-	468	5 871
<b>TOTAL</b>	<b>62 665</b>	<b>62 665</b>	<b>-</b>	<b>35 880</b>	<b>(11 921)</b>	<b>(25 450)</b>	<b>-</b>	<b>10 063</b>	<b>71 235</b>

**Le risque épargne logement** : les produits épargne logement sont des produits à taux réglementés par l'État. De par cette réglementation, l'épargnant dispose d'une option implicite lui permettant de placer ses liquidités futures à un taux supérieur au marché d'une part et le futur emprunteur d'une option implicite lui permettant d'emprunter à un taux inférieur au marché.

**Le risque d'exécution d'engagements par signature** résulte, en cas d'exécution de la garantie bancaire par le bénéficiaire, du risque de non recouvrement auprès du débiteur garanti.

**Les risques opérationnels**, la provision est composée :

- d'une provision globale pour risques opérationnels mise à jour sur la base des déclarations saisies dans l'outil Olimpia de collecte des incidents. Les pertes attendues sont calculées à horizon 1 an,
- des provisions pour risques sur bonifications et primes d'intérêts octroyées par la puissance publique,
- des provisions pour risques sur les diverses procédures judiciaires en cours.

**Les engagements sociaux (retraites) et assimilés** : ces engagements comprennent une provision pour primes, pour médailles du travail et une provision pour engagement de retraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies.

## 6.9 Provisions

En milliers d'euros	31/12/2018	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2019
Risques sur les produits épargne-logement	19 115	-	3 963	-	(27)	-	-	23 051
Risques d'exécution des engagements par signature	19 634	-	21 362	-	(18 801)	-	-	22 195
Risques opérationnels	6 212	-	-	-	(38)	-	-	6 174
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	8 446	-	2 320	(53)	-	-	1 661	12 374
Litiges divers	11 957	-	404	(72)	(231)	-	-	12 058
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	5 871	-	1 308	(1 198)	(1 208)	-	-	4 773
<b>TOTAL</b>	<b>71 235</b>	<b>-</b>	<b>29 357</b>	<b>(1 323)</b>	<b>(20 305)</b>	<b>-</b>	<b>1 661</b>	<b>80 625</b>

En milliers d'euros	31/12/2017	01/01/2018	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2018
Risques sur les produits épargne-logement	18 559	18 559	-	855	-	(300)	-	-	19 115
Risques d'exécution des engagements par signature	10 704	10 704	-	18 986	-	(19 785)	-	9 732	19 634
Risques opérationnels	6 228	6 228	-	6 174	(4 054)	(2 136)	-	-	6 212
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	8 620	8 620	-	3 906	(3 894)	(49)	-	(137)	8 446
Litiges divers	12 886	12 886	-	1 938	(277)	(2 590)	-	-	11 957
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	5 668	5 668	-	4 021	(3 696)	(590)	-	468	5 871
<b>TOTAL</b>	<b>62 665</b>	<b>62 665</b>	<b>-</b>	<b>35 880</b>	<b>(11 921)</b>	<b>(25 450)</b>	<b>-</b>	<b>10 063</b>	<b>71 235</b>

**Le risque épargne logement** : les produits épargne logement sont des produits à taux réglementés par l'État. De par cette réglementation, l'épargnant dispose d'une option implicite lui permettant de placer ses liquidités futures à un taux supérieur au marché d'une part et le futur emprunteur d'une option implicite lui permettant d'emprunter à un taux inférieur au marché.

**Le risque d'exécution d'engagements par signature** résulte, en cas d'exécution de la garantie bancaire par le bénéficiaire, du risque de non recouvrement auprès du débiteur garanti.

**Les risques opérationnels** : la provision est composée :

- d'une provision globale pour risques opérationnels mise à jour sur la base des déclarations saisies dans l'outil Olimpia de collecte des incidents. Les pertes attendues sont calculées à horizon 1 an,
- des provisions pour risques sur bonifications et primes d'intérêts octroyées par la puissance publique,
- des provisions pour risques sur les diverses procédures judiciaires en cours.

**Les engagements sociaux (retraites) et assimilés** : ces engagements comprennent une provision pour primes, pour médailles du travail et une provision pour engagement de retraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies.

## 6.10 Capitaux propres

### Composition du capital au 30 juin 2019

Au 30 juin 2019, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Répartition du capital de la Caisse Régionale	Nombre de titres au 30/06/2019	% du capital	% des droits de vote
<b>Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)</b>	<b>1 284 136</b>	<b>17,35%</b>	<b>0,00%</b>
Dont part du Public	1 279 049	17,28%	□
Dont part Sacam Mutualisation	□	-	-
Dont part autodétenue	5 087	0,07%	□
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>	<b>1 855 972</b>	<b>25,07%</b>	<b>0,00%</b>
Dont part du Public	□	0,00%	□
Dont part Sacam Mutualisation	1 855 972	25,07%	-
<b>Part sociales</b>	<b>4 261 789</b>	<b>57,58%</b>	<b>100,00%</b>
Dont 73 Caisses Locales	4 228 139	57,12%	61,86%
Dont 18 administrateurs de la Caisse régionale	25	0,00%	8,05%
Dont Sacam Mutualisation	1	0,00%	0,42%
Dont Autres	33 624	0,45%	29,66%
<b>Total</b>	<b>7 401 897</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

La valeur nominale des titres est de 15,25 euros et le montant total du capital est de 112 879 milliers d'euros.

#### Dividendes

Au titre de l'exercice 2018, l'Assemblée Générale du 27/03/2019 de Crédit Agricole Atlantique Vendée a approuvé le versement d'un dividende net par part sociale de 0,26 euros.

#### Dividendes

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2015	4,46	4,46	0,22
2016	4,46	4,46	0,21
2017	4,30	4,30	0,26
2018	4,19	4,19	0,26

## **Dividendes payés au cours de l'exercice**

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 16 960 milliers d'euros en 2019.

## **7. Engagements de financement et de garantie et autres garanties**

### **Engagements donnés et reçus**

<i>En milliers d'euros</i>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>2 763 054</b>	<b>2 752 774</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 842 690</b>	<b>1 866 892</b>
Engagements en faveur des établissements de crédit	□	□
Engagements en faveur de la clientèle	1 842 690	1 866 892
Ouverture de crédits confirmés	783 978	857 609
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	2 246	2 936
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	781 732	854 673
Autres engagements en faveur de la clientèle	1 058 712	1 009 283
<b>Engagements de garantie</b>	<b>920 364</b>	<b>885 882</b>
Engagements d'ordre des établissements de crédit	328 885	328 906
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	□	□
Autres garanties (1)	328 885	328 906
Engagements d'ordre de la clientèle	591 479	556 976
Cautions immobilières	130 114	170 704
Autres garanties d'ordre de la clientèle	461 365	386 272
<b>Engagements sur titres</b>	□	□
Titres à livrer	□	
<b>Engagements reçus</b>	<b>6 752 864</b>	<b>6 710 300</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>57 380</b>	<b>54 457</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	57 380	54 457
Engagements reçus de la clientèle	□	□
<b>Engagements de garantie</b>	<b>6 695 484</b>	<b>6 655 843</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	346 038	348 640
Engagements reçus de la clientèle	6 349 446	6 307 203
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	1 509 454	1 629 067
Autres garanties reçues	4 839 992	4 678 136
<b>Engagements sur titres</b>	□	□
Titres à recevoir	□	

(1) Dont 318 631 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance mise en place le 1er juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée depuis le 2 janvier 2014 pour 827 748 milliers d'euros.

## Instrument financiers remis et reçus en garantie

<i>En milliers d'euros</i>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)</b>		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	5 196 377	5 349 179
Titres prêtés	□	□
Dépôts de garantie sur opérations de marché	298 920	97 120
Autres dépôts de garantie (1)	107 857	107 857
Titres et valeurs donnés en pension	326 784	331 141
<b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>	<b>5 929 938</b>	<b>5 885 297</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie</b>		
Autres dépôts de garantie	□	□
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>		
Titres empruntés	□	□
Titres et valeurs reçus en pension	388 754	403 427
Titres vendus à découvert	□	□
<b>Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>	<b>388 754</b>	<b>403 427</b>

(1) Dans le cadre de la garantie Switch Assurance mise en place le 1er juillet 2016, Crédit Agricole Atlantique Vendée a versé un dépôt de 107 857 millions d'euros en amendement des précédents dépôts versés depuis le 2 janvier 2014 pour 279 514 milliards d'euros.

Au 30 juin 2019 Crédit Agricole Atlantique Vendée n'a pas utilisé les titres souscrits auprès des "FCT Crédit Agricole Habitat" comme dispositif de refinancement.

### Créances apportées en garanti

Au cours du premier semestre 2019, Crédit Agricole Atlantique Vendée a apporté 5 196 377 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 5 349 179 milliers d'euros au 31 décembre 2018. Crédit Agricole Atlantique Vendée conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, Crédit Agricole Atlantique Vendée a apporté :

- 2 866 209 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France contre 3 090 493 milliers d'euros au 31 décembre 2018 ;

- 360 042 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 344 141 milliers d'euros au 31 décembre 2018 ;

- 1 970 127 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 914 544 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

## **8. Reclassements d'instruments financiers**

Non concerné

## 9. Juste valeur des instruments financiers

### 9.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

#### Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur au bilan au 30/06/2019	Juste valeur au 30/06/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>					
<b>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Prêts et créances</b>	<b>18 515 756</b>	<b>18 752 614</b>		<b>18 752 614</b>	
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>1 362 909</b>	<b>1 357 596</b>		<b>1 357 596</b>	
Comptes ordinaires et prêts JJ	444 941	444 941		444 941	
Comptes et prêts à terme	590 291	585 550		585 550	
Valeurs reçues en pension	□	□		□	
Titres reçus en pension livrée	326 178	325 611		325 611	
Prêts subordonnés	1 500	1 494		1 494	
Autres prêts et créances	(1)	□		□	
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>17 152 847</b>	<b>17 395 018</b>		<b>17 395 018</b>	
Créances commerciales	10 706	10 706		10 706	
Autres concours à la clientèle	17 075 196	17 291 673		17 291 673	
Valeurs reçues en pension	□	□		□	
Titres reçus en pension livrée	□	□		□	
Prêts subordonnés	□	□		□	
Avances en comptes courants d'associés	15 410	15 289		15 289	
Comptes ordinaires débiteurs	51 535	77 350		77 350	
<b>Titres de dettes</b>	<b>968 253</b>	<b>1 041 888</b>	<b>1 041 888</b>		
Effets publics et valeurs assimilées	421 928	472 594	472 594		
Obligations et autres titres à revenu fixe	546 325	569 294	569 294		
<b>Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>19 484 009</b>	<b>19 794 502</b>	<b>1 041 888</b>	<b>18 752 614</b>	

	Valeur au bilan au 31/12/2018	Juste valeur au 31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>					
<b>Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Prêts et créances</b>	<b>17 654 627</b>	<b>17 883 117</b>		<b>17 883 117</b>	
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>1 258 070</b>	<b>1 248 263</b>		<b>1 248 263</b>	
Comptes ordinaires et prêts JJ	303 594	303 034		303 034	
Comptes et prêts à terme	622 749	617 147		617 147	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	330 234	326 588		326 588	
Prêts subordonnés	1 494	1 494		1 494	
Autres prêts et créances (1)					
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>16 396 557</b>	<b>16 634 854</b>		<b>16 634 854</b>	
Créances commerciales	9 006	9 006		9 006	
Autres concours à la clientèle	16 320 655	16 532 089		16 532 089	
Valeurs reçues en pension	-	-		-	
Titres reçus en pension livrée	-	-		-	
Prêts subordonnés	-	-		-	
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-		-	
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-		-	
Avances en comptes courants d'associés	13 783	13 634		13 634	
Comptes ordinaires débiteurs	53 113	80 125		80 125	
<b>Titres de dettes</b>	<b>929 692</b>	<b>987 664</b>	<b>987 664</b>		
Effets publics et valeurs assimilées	425 663	467 250	467 250		
Obligations et autres titres à revenu fixe	504 029	520 414	520 414		
<b>Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>18 584 319</b>	<b>18 870 781</b>	<b>987 664</b>	<b>17 883 117</b>	

**Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur**

	Valeur au bilan au 30/06/2019	Juste valeur au 30/06/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>					
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>12 071 281</b>	<b>12 061 847</b>	<input type="checkbox"/>	<b>12 061 847</b>	<input type="checkbox"/>
Comptes ordinaires et emprunts JJ	9 007	8 902	<input type="checkbox"/>	8 902	<input type="checkbox"/>
Comptes et emprunts à terme	11 735 490	11 727 334	<input type="checkbox"/>	11 727 334	<input type="checkbox"/>
Valeurs données en pension	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Titres donnés en pension livrée	326 784	325 611	<input type="checkbox"/>	325 611	<input type="checkbox"/>
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>5 715 285</b>	<b>5 705 634</b>	<input type="checkbox"/>	<b>5 628 266</b>	<b>77 368</b>
Comptes ordinaires créditeurs	4 623 860	4 623 243	<input type="checkbox"/>	4 623 243	<input type="checkbox"/>
Comptes d'épargne à régime spécial	77 368	77 368	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	77 368
Autres dettes envers la clientèle	1 014 057	1 005 023	<input type="checkbox"/>	1 005 023	<input type="checkbox"/>
Titres donnés en pension livrée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dettes nées d'opérations de réassurance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>836 691</b>	<b>835 561</b>	<input type="checkbox"/>	<b>835 561</b>	<input type="checkbox"/>
<b>Dettes subordonnées</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>18 623 257</b>	<b>18 603 042</b>	<input type="checkbox"/>	<b>18 525 674</b>	<b>77 368</b>

	Valeur au bilan au 31/12/2018	Juste valeur au 31/12/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>					
<b>Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan</b>					
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>11 382 069</b>	<b>11 377 283</b>	<input type="checkbox"/>	<b>11 377 283</b>	<input type="checkbox"/>
Comptes ordinaires et emprunts JJ	19 175	25 638	<input type="checkbox"/>	25 638	<input type="checkbox"/>
Comptes et emprunts à terme	11 031 753	11 021 800	<input type="checkbox"/>	11 021 800	<input type="checkbox"/>
Valeurs données en pension			<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Titres donnés en pension livrée	331 141	329 845	<input type="checkbox"/>	329 845	<input type="checkbox"/>
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>5 526 210</b>	<b>5 513 541</b>	<input type="checkbox"/>	<b>5 453 298</b>	<b>60 243</b>
Comptes ordinaires créditeurs	4 582 212	4 581 535	<input type="checkbox"/>	4 581 535	<input type="checkbox"/>
Comptes d'épargne à régime spécial	60 243	60 243	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	60 243
Autres dettes envers la clientèle	883 755	871 763	<input type="checkbox"/>	871 763	<input type="checkbox"/>
Titres donnés en pension livrée		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dettes nées d'opérations de réassurance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>814 410</b>	<b>806 986</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Dettes subordonnées</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>17 722 689</b>	<b>17 697 810</b>	<input type="checkbox"/>	<b>17 637 567</b>	<b>60 243</b>

## 9.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

### Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

### Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>11 039</b>		<b>11 039</b>	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
OPCVM				
Actions et autres titres à revenu variable				
Instruments dérivés	11 039		11 039	
<b>Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat</b>	<b>381 554</b>		<b>377 387</b>	<b>4 167</b>
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>953</b>		<b>953</b>	
Actions et autres titres à revenu variable				
Titres de participation non consolidés	953		953	
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>380 601</b>		<b>376 434</b>	<b>4 167</b>
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres de dettes	380 601		376 434	4 167
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	14 838		10 671	4 167
OPCVM	365 763		365 763	
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
OPCVM				
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>				
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres à la juste valeur par résultat sur option				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
<b>Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres</b>	<b>1 535 011</b>	<b>9 715</b>	<b>1 525 296</b>	
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 532 199	6 903	1 525 296	
Actions et autres titres à revenu variable	2 562		2 562	
Titres de participation non consolidés	1 529 637	6 903	1 522 734	
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	2 812	2 812		
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres de dettes	2 812	2 812		

Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 812	2 812		
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>4 266</b>		<b>4 266</b>	
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>1 931 870</b>	<b>9 715</b>	<b>1 917 988</b>	<b>4 167</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>				

### Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En milliers d'euros</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>11 624</b>		<b>11 624</b>	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	11 624		11 624	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>				
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>294 116</b>		<b>294 116</b>	
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>305 740</b>		<b>305 740</b>	
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>				

➤ Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

✓ Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total	Actifs financiers détenus à des fins de transaction								Instruments dérivés	
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction					
						Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Actions et autres titres à revenu variable		Titres détenus à des fins de transaction
<i>En milliers d'euros</i>											
<b>Solde d'ouverture (01/01/2019)</b>	<b>4 030</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Gains /pertes de la période (1)	137	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Comptabilisés en résultat	137	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Solde de clôture (30/06/2019)</b>	<b>4 167</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	



	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres						Instruments dérivés de couverture
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables				
			Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Créances sur la clientèle		
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés			Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	
<i>En milliers d'euros</i>							
<b>Solde d'ouverture (01/01/2019)</b>	-	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde de clôture (30/06/2019)</b>	-	-	-	-	-	-	-

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

<b>Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture</b>	<b>56</b>
Comptabilisés en résultat	56
Comptabilisés en capitaux propres	-

### Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction						Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Instruments dérivés		
<i>En milliers d'euros</i>									
<b>Solde d'ouverture (01/01/2019)</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde de clôture (30/06/2019)</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

<b>Gains/ pertes de la période provenant des passifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture</b>	<b>-</b>
Comptabilisés en résultat	-
Comptabilisés en capitaux propres	-

## 10. Impacts des évolutions comptables ou autres évènements

### Bilan Actif

Impacts IFRS 16 au 1<sup>er</sup> janvier 2019

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2019	Impact	01/01/2019
	Retraité	IFRS 16	Publié
Caisse, banques centrales	62	□	62
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	495	□	495
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	11	□	11
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	484	□	484
Instruments dérivés de couverture	7	□	7
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 523	□	1 523
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	3	□	3
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	1 520	□	1 520
Actifs financiers au coût amorti	18 584	□	18 584
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	1 258	□	1 258
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	16 397	□	16 397
<i>Titres de dettes</i>	930	□	930
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	55	□	55
Actifs d'impôts courants et différés	48	□	48
Comptes de régularisation et actifs divers	370	□	370
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	□	□	□
Participations dans les entreprises mises en équivalence	□	□	□
Immeubles de placement	1	□	1
Immobilisations corporelles	158	2	156
Immobilisations incorporelles	□	□	□
Ecarts d'acquisition	□	□	□
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>21 307</b>	<b>2</b>	<b>21 305</b>

## Bilan Passif

### Impacts IFRS 16 au 1<sup>er</sup> Janvier 2019

<i>(en millions d'euros)</i>	01/01/2019 Retraité	Impact IFRS 16	01/01/2019 Publié
Banques centrales	□	□	□
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	10	□	10
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	10	□	10
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>	□	□	□
Instruments dérivés de couverture	102	□	102
Passifs financiers au coût amorti	17 723	□	17 723
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	11 382	□	11 382
<i>Dettes envers la clientèle</i>	5 526	□	5 526
<i>Dettes représentées par un titre</i>	814	□	814
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3	□	3
Passifs d'impôts courants et différés	□	□	□
Comptes de régularisation et passifs divers	439	2	438
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	□	□	□
Provisions	71	□	71
Dettes subordonnées	□	□	□
<b>Total dettes</b>	<b>18 349</b>	<b>2</b>	<b>18 347</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>2 958</b>	□	<b>2 958</b>
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>2 958</b>	□	<b>2 958</b>
Capital et réserves liées	527		527
Réserves consolidées	2 077	□	2 077
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	232		232
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées	□	□	□
Résultat de l'exercice	123		123
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	□	□	□
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>21 307</b>	<b>2</b>	<b>21 305</b>

## 11. Parties liées

Sont décrites ci-après les transactions conclues avec les parties liées au cours du premier semestre 2019 :

Parties liées	Participation Directe (D) ou Indirecte (I) de la Caisse Régionale	% d'intérêt 30/06/2019	Transactions conclues au cours du 1er semestre 2019
CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE IMMOBILIER PARTICIPATION	D	100,0%	Aucune transaction significative n'a été conclue sur la période
SQUARE HABITAT ATLANTIQUE VENDEE	I	100,0%	Aucune transaction significative n'a été conclue sur la période
SARL ATLANTA	I	51,0%	Aucune transaction significative n'a été conclue sur la période
SCI PATRIMOINE SQUARE HABITAT	I	100,0%	Aucune transaction significative n'a été conclue sur la période
SCI CABLE	I	99,9%	Aucune transaction significative n'a été conclue sur la période
SQUARE HABITAT OUEST	I	50,0%	Aucune transaction significative n'a été conclue sur la période
SCI LES TERRES NOIRES	D	100,0%	Aucune transaction significative n'a été conclue sur la période
PANORAMIC	D	100,0%	Aucune transaction significative n'a été conclue sur la période
LE PERTUIS	D	100,0%	Accord de la CRAV pour la mise en place d'une avance en compte courant pour 4 millions d'euros au bénéfice de la SARL LE PERTUIS qui sera utilisée au fur et à mesure des besoins
LE VILLAGE BY CA	D	100,0%	Aucune transaction significative n'a été conclue sur la période
ATLANTIQUE VENDEE INNOVATION	D	100,0%	Mise en place d'une convention de refacturation des frais de gestion administrative avec la CRAV Option pour le régime fiscal de Groupe avec Crédit Agricole SA
SCI CHALLANS	D	100,0%	Aucune transaction significative n'a été conclue sur la période
SCI LES SABLES	D	100,0%	Aucune transaction significative n'a été conclue sur la période

## 12. Périmètres de consolidation au 30 juin 2019

### Composition du périmètre

Le périmètre de consolidation au 30 juin 2019 est composé de la Caisse Régionale Atlantique Vendée, des 73 Caisses Locales affiliées et des sociétés techniques de titrisation « Crédit Agricole Habitat 2015 », « Crédit Agricole Habitat 2017 », « Crédit Agricole Habitat 2018 » et « Crédit Agricole Habitat 2019 »..

Au 30 juin 2019, Crédit Agricole Atlantique Vendée, ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat, a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

### **13. Evènements postérieurs au 30 juin 2019**

La loi n° 2019-759 du 24 juillet 2019 portant création d'une taxe sur les services numériques et modification de la trajectoire de baisse de l'impôt sur les sociétés est parue au journal officiel du 25 juillet 2019. Ce texte n'a fait l'objet d'aucune saisine et décision du Conseil constitutionnel, bien que le Ministre de l'économie ait mentionné lors des débats à l'Assemblée nationale, le 4 juillet, qu'il souhaitait que le texte soit soumis au Conseil constitutionnel.

Pour l'arrêté des comptes du 30/06/2019, Crédit Agricole Atlantique Vendée a utilisé le taux 34,43% pour le calcul de l'impôt sur les sociétés en conformité avec le taux appliqué par le groupe Crédit Agricole. Ainsi, la parution ci-dessus du 25 juillet 2019 au journal officiel n'a aucune incidence sur les comptes arrêtés au 30/06/2019.

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
34 place Viarme – BP 90928  
44009 Nantes Cedex 1

**Malevaut-Naud**  
55, boulevard François Arago  
79180 Chauray

## **Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle**

**(Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019)**

Aux Sociétaires

**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée**  
La Garde – Route de Paris  
44949 Nantes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

### **I - Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

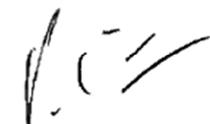
## II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Fait à Nantes et à Chauray, le 27 août 2019

Les commissaires aux comptes

**PricewaterhouseCoopers Audit**

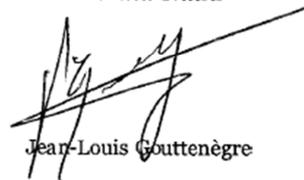


Pierre Clavié



Olivier Destruel

**Malevaut-Naud**



Jean-Louis Gouttenègre